



## **SEANCE DU 11 JUIN 2018**

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2018 342
2. Financement du programme de subventions pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables 343
3. Comptes 2017 351
4. Réponse au postulat de M. Joseph-Marie Oberholzer portant sur la création d'un contrat de quartier 366
5. Réponse au postulat de M. David Puipe portant sur la planification des investissements à l'aide des nouvelles technologies 368
6. Réponse aux questions suivantes : 369
  - 6.1 Question de M. Damien Raboud portant sur les Jeux Olympiques 2026 370
  - 6.2 Question de M. Arnaud Dubois portant sur le plan directeur cantonal et la ligne du Simplon 370
  - 6.3 Question de M. Joseph-Marie Oberholzer portant sur la gestion des parkings 374
  - 6.4 Question de M. Blaise Carron portant sur le blanchiment d'argent sale lors de ventes communales 376
  - 6.5 Question de Mme Eliane Launaz Perrin portant sur la vente d'un terrain communal à la société Tertianum 378
7. Divers 381

--



**1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2018**

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Bonsoir Mmes et MM. les Conseillers généraux, en cette date du 11 juin, permettez-moi de vous saluer chaleureusement et d'ouvrir officiellement la deuxième séance du Conseil général de l'année 2018 au foyer du Crochetan. En préambule, je souhaiterais saluer la présence :

- de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité ;
- des Conseillers municipaux présents ;
- de Mme Laurence Mauve, responsable de la salle ;
- de M. Simon Schwery, secrétaire communal ;
- de M. Gérald Gay-des-Combes, Chef du service Finances et Gestion ;
- de M. Jean-Luc Wassmer, Réviseur agréé auprès de Fidag ;
- des représentants de la presse ;
- ainsi que des citoyens présents dans le public.

La convocation vous ayant été adressée le 11 mai, le Conseil général a donc été convoqué dans les délais, conformément à l'article 3 de notre règlement. J'ai quelques communications du Bureau à vous transmettre :

Je vous informe de la démission de Mme Michaela Orlando qui sera remplacée par Mme Noémie Rime. Bienvenue à elle et excellente législature.

Comme vous avez pu le lire dans le procès-verbal, un problème technique a eu lieu lors de la dernière séance pendant les divers. Ce problème ne résulte pas de la responsabilité du bureau et ce dernier tient à remercier chaleureusement les Municipaux pour leur collaboration. Enfin, la traditionnelle sortie du Conseil général se fera au mois de septembre. La date exacte ainsi que les informations y relatives vous seront communiquées prochainement. Je passe maintenant la parole à notre secrétaire pour l'appel nominatif.

**Présents** : 53 Conseillers généraux

**Excusés** : Cardoso David, Cosandey Isabelle, Garcia Jonathan, Landolt Jean-Pierre, Ostrini Samuel, Schaller Flavien, Welti Frédéric.

Il y a donc 53 Conseillers généraux présents, 7 Conseillers généraux excusés. Le quorum de 31 membres étant atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Nous passons à l'approbation du procès-verbal du 12 mars 2018. Y a-t-il des remarques ou des demandes de modifications ? Y a-t-il des oppositions à ce procès-verbal ? Des abstentions ?

**Le procès-verbal de la séance du 12 mars 2018 est donc accepté à l'unanimité des membres présents.**



Je remercie notre secrétaire, Mme Carla Gex-Udriot, pour la qualité de son travail. Ce procès-verbal, ainsi que les différents rapports, seront publiés sur le site internet de la ville de Monthey. M. Raboud ?

**Intervention de M. Damien Raboud (APM)**

Une remarque concernant le point 6.1, je suis d'accord d'écourter la séance de ce soir en supprimant le point 6.1

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Très bien merci, nous prenons bonne note.

Nous passons maintenant au point

**2. Financement du programme de subventions pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables**

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

J'ai le plaisir de passer la parole au Municipal Moulin.

**Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies & Développement Durable**

Madame la Présidente, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers généraux, chers collègues.

Me voici une fois de plus devant vous avec cette fois une bonne nouvelle, puisque nous allons distribuer un peu d'argent aux citoyens, ce qui est plutôt assez agréable.

En préambule, je veux vous informer en toute transparence, que j'ai eu en fin de matinée une conférence de presse, ne soyez pas surpris, si certaines choses sont sorties avant le Conseil général, avec un embargo en fin d'après-midi. Il était assez important de le faire pour des questions de contingence avant la séance du Conseil général, en espérant que celle-ci ne dure pas jusqu'à pas d'heure. C'est une décision du Conseil municipal de créer un fond avec lequel cet argent sera redistribué aux Montheysans qui en feront la demande dans certains cas.

Concernant la genèse de cette expérience, au mois de février de l'an passé, nous avons présenté au Conseil municipal, le chef de service, M. Samuel Claret que je profite de saluer, ainsi que son adjointe, Mme Céline Zurbriggen, déléguée au développement durable.

Nous avons présenté le plan directeur des énergies qui comportait 11 fiches, l'idée était de ne pas s'attaquer à la fiche numéro 1, puis la 2, puis la 3, puis la 4. Nous avons essayé de la faire sur bien des niveaux, et un des niveaux était les potentielles subventions.

Au niveau cantonal, la commune de Monthey était en retard jusqu'à ce soir, ou quelques communes, notamment les plus grandes intervenaient financièrement auprès de leurs concitoyens. Nous avons créé un petit groupe de travail, pour être cohérent, nous l'avons fait avec les services IME & UBC, avec le responsable des achats, avec la responsable de la communication, et bien évidemment avec Mme



Céline Zurbriggen, responsable du développement durable. Nous avons élaboré un plan de travail, puis avec la commission des Energies que je profite de remercier ce soir pour la qualité et la construction des échanges que nous avons eus.

La commission des Energies nous a été d'une grande aide. Vous le verrez, nous avons arrêté 12 points, dont 2 qui étaient déjà existants, le cahier pouvait s'étendre à environ 80 points sur lesquels nous aurions pu parler de subventions. Il n'est pas question ce soir de dire, pourquoi nous faisons ceci, et non pas cela. Nous avons arrêté ces 12 points, de telle manière, qu'à l'avenir, nous puissions réagir rapidement au niveau du dicastère et ensuite avec la commission des Energies, et également avec le Conseil général qui prendra chaque année sa position concernant les budgets, lorsque nous demanderons de l'argent pour le subventionnement, et nous sommes arrivés à la conclusion de ces 12 points que je vais vous présenter tout soudain.

Toujours dans la genèse, d'un point de vue global, nous avons un contexte suisse qui est tel qu'il est, avec une certaine croissance, vous voyez (cf.Slides) quelques éléments qui nous ont fait porter cette réflexion de manière intéressante et surtout avec beaucoup de proactivité de cette commission du Conseil général.

Nous avons la votation du mois de mai de l'année passé, les Suisses ont voté de manière claire. La sortie du nucléaire qui s'approche et nous ne voulons pas rater le train qui s'approche et qui va passer pas loin de chez nous. Nous avons déjà quelques bonnes solutions de démarrage comme le thermoréseau qui n'est qu'une des solutions, mais il y en a bien d'autres encore. Nous voulons encourager tout ce qui est photovoltaïque, tout ce qui est lié potentiellement à l'éolien, au bois, à toutes les matières qui sont des matières de développement durable, et qui ne sont pas du tout des produits qui sont dit fossiles. Cela nous a permis d'arriver à la conclusion suivante, qui a été validée à l'unanimité par le groupe de travail, par la commission du Conseil général de l'Energie et par la Municipalité.

Voici les quatres axes qui se sont posés à nous, comme les énergies renouvelables, la mobilité, l'efficacité énergétique, et la formation. Nous allons prendre les points les uns après les autres. Nous avons voulu éviter les effets d'aubaine, afin que l'on soit complémentaire au canton, vous verrez que dans plusieurs cas nous serons complémentaire au canton, notamment dans la première des options qui a été trouvées avec une petite pensée, que je ne dirai pas émue, mais qui me rappelle des bons souvenirs, je veux parler du coteau de Choëx, fortement impaqueté par le chauffage électrique, et nous voulons vraiment trouver des solutions, nous avons vraiment voulu aller en avant avec les habitants du coteau de Choëx. Nous parlons toujours de la ville de Monthey mais, il y a encore quelques autres habitants ailleurs.

Le programme veut toucher un public assez large, aussi bien à titre privé que les entreprises, nous avons deux mesures pour les entreprises, qui ont un sens, bien évidemment, avec leurs collaborateurs et l'aspect énergétique de leur propre bâtiment, pour arriver en définitive aux énergies renouvelables et assurer un approvisionnement, avec comme objectif final, d'arriver en 2100 avec un objectif de 2'000 watts qui sont discutés depuis de nombreuses années.

Nous parlons de l'an 2100 pour moi c'est un horizon lointain, mais nous avons un curseur qui s'arrête en l'an 2050, où nous espérons arriver à 3'500 watts, ce qui fait relativement peu par habitant, si nous comparons au niveau suisse, puisque nous sommes en dessous des 6'000 watts, Comme vous pouvez le voir, nous avons encore beaucoup de travail.



La commune essaie de la faire car elle a un devoir d'exemplarité envers ses citoyens, mais il y avait également cette volonté de demander à nos concitoyens d'en faire un peu de même, en les aidant, en leur suscitant des idées de transformations ou de modifications d'un chalet, d'une villa, d'un petit boc locatif etc. L'ensemble des mesures est plafonné, l'idée n'étant pas de pouvoir permettre d'obtenir à un promoteur venant de je ne sais quel endroit, de construire un bâtiment de 50 ou 60 appartements. L'idée n'était pas de participer à ce genre d'exercice, mais je ne vous cache pas que cela a été un exercice relativement difficile pour aboutir à ce que vous allez voir ce soir.

Concernant les énergies renouvelables, il y a trois mesures, comme vous pouvez voir, la première est le remplacement d'un chauffage électrique ou à énergie fossile, nous n'avons pas voulu exclure dans le cadre du coteau de Choëx, quelqu'un qui travaille au mazout, par une pompe à chaleur (PAC) qui est seule eau. Pourquoi seule eau ? Parce que c'est la plus efficace, en tout cas dans cette partie du territoire et c'est celle qui coûte également, malheureusement la plus chère, car il y a des forages qui vont jusqu'à environ 70 ou 80 mètres, et ce sont des coûts qui sont relativement élevés. Nous avons voulu par cette mesure, et vous voyez que le plafond maximum est vraiment le plus haut plafond de ces 12 mesures aujourd'hui et par cas c'est 10'000 francs pour arriver en complément des mesures cantonales qui existent déjà pour ce genre d'activité et, le paiement serait également valable dans le cadre de ces forages. Lorsque nous voulons passer d'un chauffage électrique à la pompe à chaleur, il y a toute la structure intérieure d'un domicile à changer qui coûte excessivement chère. L'idée était que si nous donnions 5'000 francs pour mettre une PAC seule eau, ce n'était relativement pas intéressant pour les personnes, donc on a vraiment voulu faire un effort plus soutenu sur cette mesure, de telle manière que nous puissions aider nos concitoyens Choëlands, des Giettes et des Cerniers.

Pour le second, c'est les panneaux photovoltaïques. Nous allons aller jusqu'à 250 K/W, cela représente 10K/W par bien immobilier, c'est essentiellement pour des maisons individuelles et des petites PPE. Je ne veux pas trop entrer dans les détails du photovoltaïque, car vous voyez derrière moi, nous avons le produit HORIZON. Il est sorti il y a deux mois. Il est sorti en partenariat avec trois partenaires, avec lesquels nous collaborons de manière assez importantes, ce sont SEIC Télédix et ALTIS, donc les services industriels de Bagnes et les services industriels de Fully. Nous nous sommes dit que, seul on va plus vite, mais ensemble on va plus loin.

Concernant le produit HORIZON, nous avons fait une conférence de presse et mis des flyers à disposition. En gros, ça sert à remplacer une batterie que l'on mettrait à son domicile pour les panneaux photovoltaïques. Le problème du photovoltaïque, c'est que le meilleur rendement est en journée, et accessoirement en plein été lorsqu'il y a beaucoup de soleil, et paradoxalement, c'est durant cette période que nous consommons le moins d'énergie. Le fait d'accumuler dans une batterie est une bonne chose, mais une batterie a une durée de vie d'environ 10 ans, son coût est en 7 et 9'000 francs, et une certaine place qui est nécessaire pour l'entreposage. Le produit HORIZON est un produit de substitution qui permet de conserver l'énergie non utilisée de manière virtuelle, mais calculée, et qui est redistribuée ultérieurement à la personne qui a ses panneaux photovoltaïques. Ces personnes paient un abonnement qui va de 45 à 55 francs par année selon la durée du contrat, et la commune par cette mesure veut les aider pour que ce soit plus intéressant, d'autant plus que l'électricité est encore à l'heure actuelle très bon



marché dans notre commune. C'est-à-dire que nous allons financer 25 francs sur les 45, 50 ou 55 francs, chaque année, lorsque le contrat est reconduit.

Dans le cadre de la mobilité, malgré le peu d'offre, nous avons voulu maintenir MOBILITY. Sur la commune de Monthey, nous n'avons qu'une place MOBILITY qui se trouve près de la gare. Pour ceux qui y passent régulièrement, vous pouvez voir que le véhicule est très souvent absent, et cela pourrait décourager les personnes qui souhaiteraient prendre un abonnement MOBILITY qui fonctionne très bien dans les villes Outre-Sarine et surtout dans les grandes villes. Il y a une petite nouveauté qui se prépare depuis deux ans, nous avons quelques particuliers qui se sont adressés au service UBC pour éventuellement proposer une place sur leur propre territoire. Nous nous sommes dit, qu'il serait dommage de ne pas jouer le jeu et nous avons proposé de financer partiellement le 50% de l'abonnement durant la première année.

Les voitures électriques ont fait partie d'une longue discussion. Nous avons fixé à 5% du prix d'achat. Cela a été une longue discussion, nous avons voulu fixer un pourcent du prix d'achat, mais néanmoins, nous avons voulu le limiter.

Il n'était pas non plus justifié de payer à une personne une voiture de marque TESLA à 150'000 francs, nous avons plutôt envie d'approcher les gens qui achètent une voiture à 15'000, 18'000 ou 20'000 francs avec un 5% du prix d'achat qui serait payé par la subvention, mais avec un maximum 2'000 francs.

Un autre produit qui existe déjà, est le vélo électrique, qui fonctionne très bien, nous devrions arriver d'ici la fin de l'année à 40% de plus de ce qui a été budgété en 2018. Nous nous rendons compte qu'il y a une essor important qui se fait. Nous avons un nouveau partenaire qui est venu se greffer aux autres, qui se trouve à la sortie de Monthey, direction Massongex. Je pense que le fait de maintenir cela était un signe important dans le cadre de la mobilité douce. Ce qu'il y a de nouveau, ce sont les plans de mobilité pour entreprises. Il y a très souvent des entreprises qui ne s'organisent pas du tout, en terme de véhicules lorsqu'il y a 50 collaborateurs. L'idée est de leur proposer des conseils suggérés par des professionnels de la mobilité, et qui vont leur conseiller, avec des gains financiers en terme de paiement de places de parc, et trouver des systèmes, cela peut être du co-voiturage en passant par la mobilité douce, et les transports publics etc. Il était assez impressionnant de voir le résultat un rapport complet pour une entreprise d'environ 50 personnes. Nous nous sommes dit pourquoi ne pas tenter la chose et peut-être toucher dans le cadre de ces entreprises un cadre de personnes plus important dans ce domaine.

Concernant les transports publics, nous maintenons l'offre des cartes CFF. Pour ceux qui ont l'occasion de les utiliser, très souvent les cartes sont déjà prises, il n'y a clairement pas de raison de vouloir supprimer cette offre.

Concernant l'efficacité énergétique, nous avons opté pour une autre version que le canton a renoncé de financer depuis environ 1 an et demi, ce sont les audits énergétiques. Il s'agit de faire auditer votre bien immobilier, de manière complète, avec de la thermographie, avec des plans qui sont intéressants, et qui donnent en résultat des CECD+ et qui donnent également à la fin des options. Lorsque nous vous donnons des options, elles sont extrêmement précises, puisque l'on va vous dire par exemple vous recouvrez votre fenêtre vous en avez pour 2'000 francs et après vous allez économiser tant. J'espère qu'après une audit, les gens passent à l'échelon supérieur et procèdent définitivement à ces modifications.

Au début de l'audit, on va déterminer la classification de votre bien immobilier et le classer en catégorie A, B, C, D, E, F, G, et la subvention cantonale sera calculée en



fonction du résultat que vous allez obtenir. C'est clair que si vous passez de G à B, je peux vous dire que le canton sera plus ou moins généreux avec vous, par contre si vous passez de G à F, il le sera moins. Le remplacement des fenêtres est un coût important, il faut se rendre compte que sur le pack bâtiments de la ville de Monthey, je ne parle pas que des bâtiments qui sont propriétés de la commune, mais je parle de l'ensemble des bâtiments. Si tout le monde travaillait correctement son bien immobilier, nous économiserions 50% de l'énergie utilisée actuellement. Concernant le remplacement des fenêtres, nous sommes partis au m<sup>2</sup>, avec un plafond de 3'000 francs pour éviter de changer des biens immobiliers qui sont énormes, et qui sont surtout dévolus à la location. Les subventions auditées pour gros consommateur, nous sommes à peu près à la même hauteur que le CECB+ pour le particulier, mais dans le cadre de l'entreprise où nous allons, après un audit conseiller de mettre un sas intérieur pour essayer d'économiser quelques pourcentages et nous participons à raison de 25% du coût d'audit, mais pour un plafond de 5'000 francs. Il y a un élément que nous ne voulons pas négliger, c'est celui de la formation. Nous nous sommes rendus compte avec certaines gérances immobilières, et bien évidemment avec les différentes commissions des groupes de travail, qu'il y aurait beaucoup à faire avec les concierges et avec les responsables de bâtiments de certaine gérance immobilière, et nous serions d'accord de financer à hauteur de 150 francs par participant, nous n'irons pas au-delà de 5 personnes par entreprise, de telle manière, à ce que nous puissions former les gens à cet effet. Le 24 janvier de cette année, le service SED2, par le biais de Céline Zurbriggen, a organisé ce qu'on appelle communément un « 5 à 7 » sur l'économie d'énergie. Comment travailler chez soi tout simplement pour épargner de l'énergie ? Un certain nombre de personnes était présent, mais pas suffisamment à mes yeux, mais au moins, cela nous a permis de discuter très clairement avec une fibre de personnes qui étaient intéressées, qui avaient une fibre écologique, et nous nous rendons compte, qu'avec peu de chose, nous pouvons, en diminuant par exemple de 1 degré le thermostat, faire baisser la facture de 7% en fin d'année.

Voilà en gros les 12 points que nous avons retenus. Je relève l'excellente qualité des discussions et des brain storming et autres, que nous avons faits avec cette commission, où il y a eu un tas de développements d'idées qui sont arrivées. Ce soir, je vous présente ces 12 points, nous avons un classeur qui comprend entre 60 et 80 points, cela va jusqu'à la lombriculture, comme je vous le dis, cela va très loin en terme d'énergie, mais nous aimerions démarrer avec ces 12 points. Nous sommes partis sur cette version pour avoir suffisamment de souplesse. Je vous ai parlé d'un exemple de mobilité avant, et nous ne sommes pas sûrs que le produit en soi soit très attrayant après trois ou quatre ans. Nous n'aimerions pas non plus passer à côté du fait, de pouvoir offrir d'autres options à d'autres mesures, toujours après discussion avec la commission des Energies.

A savoir que le fond qui a été créé par le Conseil municipal de deux Mio de francs, c'est vraiment basé sur la durée, nous nous donnons trois ou quatre ans pour pérenniser la chose et retrouver une possibilité de renflouer ce fond, après une dizaine d'années, vu que l'objectif est de pouvoir distribuer 200'000 francs. Des questions du genre « comment fait-on si on a beaucoup de succès et que l'on arrive pas à suivre ? » Je n'ai pas de souci à revenir vers vous. Si nous avons beaucoup de succès c'est que nous aurons réussi un de nos objectifs, c'est-à-dire nous aurons réussi à faire diminuer l'utilisation de nos énergies. Sincèrement si je dois repasser devant la salle plénière pour demander un peu plus de fonds ou un



peu plus d'argent de ce fond, je le ferais avec grand plaisir. Voilà, je ne sais pas si il y a des questions ?

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Moulin. La parole est au Conseil général. Y a-t-il des questions ? Oui Mme Franz.

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (ADG)**

Merci M. Moulin pour cette présentation, je voudrais juste reprendre certains points. Vous nous avez présenté ce programme de subventions, tel qu'il a été arrêté aujourd'hui, et cela nous semble vraiment très important, car nous savons bien que c'est un domaine qui est actuellement très discuté, et qui évolue très rapidement, il y a énormément d'argent et de moyens qui sont mis, vu les objectifs que la Confédération doit avoir et qui ressemble aux nôtres aussi.

Il me semble que dans ce programme de subventions la partie « l'AXE » comme vous l'avez appelé « Energies renouvelables » est pour nous un peu faible, c'est-à-dire qu'il y a trois points, nous savons bien qu'au niveau des chauffages ou même de l'énergie solaire, il y a d'autres possibilités. Après discussion au sein de notre groupe, est-ce que c'est possible d'ouvrir à d'autres énergies, comme le thermique, solaire thermique, à d'autres pompes à chaleur. Le forage au niveau de Choëx dans roche, est-ce que c'est quelque chose de facile ou non ?

Ce sont mes questions, je sais que ce que vous avez dit est évolutif, mais dans ce premier axe, pourrions-nous introduire des éléments supplémentaires ?

**Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies & Développement Durable**

Pour être clair avec vous, ce n'est pas possible dans le premier acte. La discussion du point de vue thermique et cela a été relevé et mentionné en séance du Conseil municipal, ce n'est pas possible pour l'instant. Nous avons vraiment voulu démarrer. Ces 200'000 francs, nous ne les avons pas sorti comme cela de la poche. Nous avons fait des calculs par rapport aux différentes mesures. Dans un premier temps, nous sommes partis sur l'idée de faire avec environ 200'000 francs dans un premier temps, je ne suis pas opposé à augmenter aussi bien le nombre de mesures que le montant, mais pour cela nous avons besoin de recul. Comme c'est un travail à long terme, nous nous sommes simplement fixés certaines mesures, 12 précisément, dont deux existantes, et nous allons les travailler. Nous nous rencontrons deux fois par année avec la commission des Energies, et nous allons continuer. Je vous suggère de discuter avec vos représentants. L'idée est d'avoir une mesure chiffrée pérenne au bout de trois ans. Cela ne veut pas dire que nous rentrerons pas une autre mesure avant, nous avons cette souplesse, l'idée est de passer chaque fois par cette commission des Energies.

Actuellement sur les 12 mesures, il y en a neuf qui sont quantifiables. Par rapport à l'expérience que nous avons sur la commune de Monthey, il y en a trois qui ne le sont pas. Sur les quantifiables, nous arrivons à environ 140'000 francs, si nous prenons une année normale moyenne, que ce soit pour les fenêtres, pour les CECV +, etc.

Nous avons pris une marge de 40'000 francs pour les trois autres mesures, avec lesquelles, malgré nos discussions avec les différentes villes du canton, Aigle y





compris, nous n'avons pas pu déterminer de montant très précis. Si vous rajoutez les 40'000 francs au 140'000 francs, nous arrivons à 180'000 francs et nous avons pris une petite marge de 10%. Je n'ai pas envie que nous partions sur quelque chose qui explose d'un coup, même si globalement, j'aimerais que cela explose et que tout le monde puisse réagir d'une certaine manière. Nous préférons avancer sur un vieil adage italien qui dit que « chi va piano, va sano, ma lontano ».

Je vous suggère de discuter avec vos représentants de la commission des Energies qui je le rappelle fait un travail hyper important et très constructif, et pourquoi ne pas revenir avec d'autres mesures, puisqu'il y a entre 60 et 80 mesures. Concernant les forages sur Choëx, il y a bien évidemment des endroits qui sont bien plus faciles que d'autres. Il n'y a pas que l'option de la pompe à chaleur, il y a encore l'option des pellets ainsi que d'autres options. Nous avons arrêté un certain nombre de mesures pour que nous soyons cohérents avec les 200'000 francs que je vous annonce annuellement.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Moulin. M. Raboud.

**Intervention de M. Damien Raboud (APM)**

M. le Président, Mme la Présidente, M. Moulin,  
Juste une petite question. J'ai un exemple concret sur Choëx, d'une personne dont je ne citerai pas le nom. Durant un mois, j'ai remarqué en passant devant chez elle, qu'il y avait deux camionnettes immatriculées en Italie qui faisaient des travaux de rénovation de cette maison, et je me demandais si vous aviez mis en place des critères par rapport au côté local au niveau des travaux, ou si nous allons acheter notre vélo électrique en France nous serions subventionné, ou si nous faisons venir les entreprises d'Italie nous serions subventionnés etc ?

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Raboud. M. Moulin.

**Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies & Développement Durable**

Pour certaines situations nous avons fixé des règles. Par exemple le CECV+ nous voulions le faire à Monthey, mais il s'avère qu'à Monthey même, nous n'avons pas de bureau d'ingénieur « capable », excusez-moi je n'aimerais pas que mes propos soient mal interprétés. Nous avons élargi cela au Chablais. Pour les vélos cela reste à Monthey, pour les véhicules, ça sera Monthey et environs. Pour les fenêtres, vous n'êtes pas sans savoir que les fenêtres qu'un gars qui nous a occupés voici quelques années viennent de Serbie, d'Autriche etc. Pour moi, l'élément principal est aussi d'avoir la garantie que le canton subventionne une partie, c'est-à-dire que nous allons suivre très largement les règles du canton à ce niveau-là.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Moulin. M. Carron.



### **Intervention de M. Blaise Carron (ADG)**

M. Moulin, je tiens à vous féliciter à double titre. Concernant la première félicitation, il est intéressant de montrer un projet où la commune est pro-active, la deuxième félicitation, vous n'avez pas fait référence à Sion 2026, cela montre que le Valais peut avoir des projets sans faire référence à Sion 2026, ce qui enlève l'effet mirage de votre présentation et lui donne du sérieux.

Nous sommes les représentants de la population montheysanne, et il est très agaçant, en tant qu'élu, de prendre connaissance des projets de la Municipalité ou des comptes, en lisant le Nouvelliste ou en écoutant Radio Chablais. Il faudrait que cela s'arrête par égard. Concernant les questions de calendrier, je vous laisse le soin de gérer.

J'aimerais vous proposer une alliance, car je trouve très intéressant la conclusion que vous faites dans le Nouvelliste. Je cite : « M. Moulin de conclure, sur un marché de l'électricité qui devrait se libéraliser à l'horizon 2023-2024, il est important d'anticiper, afin d'éviter une hausse de facture trop importante. »

Bien sûr que je partage votre analyse, mais pour que vos propositions soient plus, que simplement, de ne pas avoir une facture qui s'alourdit, mais que les citoyens montheysans fassent réellement des économies, je vous invite à nous rejoindre lorsque les forces du progrès lanceront le référendum, le moment venu, contre la libéralisation de l'électricité, là nous ferons vraiment un deal gagnant-gagnant. Merci.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Carron. M. Moulin je vous cède la parole.

### **Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies & Développement Durable**

Concernant la presse, c'est une erreur de ma part. Lorsque nous l'avons convoquée ce matin, nous n'avons pas parlé d'embargo sur l'invitation. J'ai demandé gentiment à nos amis de la presse, que je profite de saluer, d'avoir un embargo jusqu'à 17h15 ce soir sachant que.... J'ai pris le risque, je sais que c'est agaçant, ma volonté n'est pas de vous agacer, mais il y a certaines contingences qui font que. Pour être encore plus transparent avec vous, il y a juste eu un passage de trois minutes au Club du Lundi à Radio Chablais, et à 18h30 au journal de Canal 9. Le reste sera évidemment pour demain, je suis navré, c'est une erreur de ma part, je n'ai pas prévu, lors de la convocation des journalistes ce matin, mais je tache d'être le plus limpide et transparent à votre égard, et je comprends votre position.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Moulin. Y a-t-il d'autres questions ? Non, ce n'est pas le cas. Je vous remercie M. le Municipal pour votre présentation, et nous pouvons passer au point



### **3. Comptes 2017**

#### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Concernant ce point, le Conseil municipal a rédigé un message daté du 7 mai 2018 et figurant à l'intérieur du fascicule des comptes 2017. Nous avons reçu ce dernier en même temps que la convocation pour la séance de ce soir, et il s'agira de notre document de référence. La Commission de Gestion a rédigé un rapport adressé à tous les Conseillers généraux et nous la remercions pour son précieux et excellent travail. Nous procéderons de la manière suivante, tout d'abord, l'entrée en matière, puis, si elle est acceptée, à l'étude des comptes, et enfin, à l'approbation des comptes 2017 et des crédits supplémentaires.

Mmes et MM. les Conseillers généraux, j'ouvre donc la discussion sur l'entrée en matière. M. Bellwald.

#### **Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)\***

Mme la Présidente, MM. les Municipaux, chères et chers collègues,  
Le groupe PLR a pris connaissance des comptes 2017 ainsi que des documents annexés et tient à remercier les services communaux, la Municipalité et la Commission de Gestion pour la qualité et la précision de leur travail.

Nous constatons que la commune bénéficie d'une conjoncture particulièrement favorable: nos investissements sont élevés, près de 15 Mio, et permettent néanmoins de générer un excédent d'environ 3.5 Mio, sans même tenir compte du remboursement du service SED2 à la commune, pour un montant de près de 8 Mio. L'explication nous a convaincus, mais nous sommes cependant étonnés du temps nécessaire à la correction de ce calcul erroné. Bref, laissons le passé au passé et réjouissons-nous de mettre à la disposition des Montheysannes et des Montheysans un fonds pour les accompagner dans la transition énergétique, enjeu majeur des prochaines décennies. Toutes ces réjouissances sont malheureusement ternies par la menace que fait planer le projet fiscal 17 sur les finances communales. Ce projet doit nous inciter à la prudence, d'autant plus que les investissements communaux vont aller croissant. En outre, l'étude détaillée des impôts des entreprises nous inquiète: ces résultats montrent que peu d'entre elles parviennent à dégager des bénéfices imposables, ce que nous regrettons. Le PLR accepte l'entrée en matière pour les comptes 2017.

#### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Bellwald. M. Woeffray.

#### **Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)\***

Mme la Présidente du Conseil Général, MM. les Conseillers municipaux, chères et chers Collègues,

La Commune de Monthey se porte bien, c'est en résumé ce qui ressort des comptes 2017. Les cinq indicateurs importants aux yeux du Conseil d'Etat sont au vert et les chiffres, même sans tenir compte des produits extraordinaires, laissent envisager un avenir serein. Et c'est de bon ton car nous ne sommes qu'au commencement d'un cycle important d'investissement.

\* Texte de l'auteur



L'idée de fonds pour l'efficacité énergétique, qui vient de nous être présentée, nous a particulièrement séduit. En effet, l'amélioration de l'efficacité énergétique passe, pour le moment, par une plus-value financière. Les subventionnements proposés nous paraissent être l'outil adéquat pour amoindrir les effets néfastes de cette plus-value et, ainsi, permettre au plus grand nombre d'accéder à des technologies plus propres. Le Conseil Municipal, dans les conclusions de son rapport nous met en garde contre les effets négatifs que pourraient avoir le futur examen des tâches et structures de l'Etat sur les finances communales. La députation montheyenne au grand conseil veillera, en temps voulu et comme à son habitude, à ce que le report de charge Canton/Commune se fasse au plus juste. Nous tenons à remercier la CoGest qui livre une fois de plus un rapport complet et très détaillé. Le groupe DC accepte l'entrée en matière ainsi que les comptes 2017 de la commune de Monthey. Merci de votre attention.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Woefray. Mme Franz.

### **Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (ADG)\***

Mme la Présidente, MM. les Conseillers municipaux, Mmes, MM., chers Collègues,  
Les premiers comptes de cette législature 2017-2020 sont excellents et aussi surprenants !

Avec ces bons résultats qui viennent entre autres, abaisser la dette nette par habitant et augmenter la fortune de la commune, nous aurons ainsi les moyens d'absorber les charges des amortissements futurs découlant des importants investissements prévus dans la planification financière et, nous pourrons aussi mieux résorber les effets du « Projet fiscal 17 » et des mesures ETS2. Et, le groupe ADG s'est demandé si nous verrons aussi des projets planifiés et importants à nos yeux avancés plus rapidement.

Mais, et nous le savons tous, ces bons comptes 2017 sont, en partie, le résultat du report de nombreux investissements essentiels aux besoins actuels de la population montheyenne.

De plus, nous connaissons aussi les efforts qui ont été demandés aux Services pour limiter les charges de fonctionnement. En effet, depuis le budget 2013, il a été, entre autres, décidé de surseoir à toute demande d'augmentation de personnel. Alors, ce soir, le Conseil municipal pourrait-il nous dire s'il entend un peu détendre cette mesure lors de l'élaboration du budget 2019 ?

Concernant le résultat extraordinaire provenant de la distribution du bénéfice du Service de l'électricité, le groupe a été surpris ! Lorsqu'il est dit, dans le message du Conseil municipal au Conseil général, que, depuis 2009, il existe une différence entre la comptabilité communale et la comptabilité du Service, il est difficile de comprendre pourquoi il a fallu autant de temps pour corriger cette différence et adapter les budgets ? Finalement, ce n'est qu'en 2019, que les comptes de ce Service seront adaptés, donc 10 ans plus tard !

Et, toujours concernant ce résultat extraordinaire, les explications d'ordre comptable données soit dans le fascicule des comptes, par la presse ou dans le rapport de la Commission de Gestion, ne disent pas la motivation du Conseil

\* Texte de l'auteur



municipal. Pourrions-nous avoir des précisions pour comprendre qu'est-ce qui a donc motivé le Conseil municipal à prendre cette décision pour ces comptes 2017 ? Dans le rapport de la Commission de Gestion, que nous remercions au passage pour son travail, nous avons apprécié, dans les remarques générales, les informations données par l'étude de différents dossiers. Le groupe Alliance de Gauche est favorable à la création du nouveau fonds communal pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables. Et, il espère le voir évoluer. Notre groupe, en plus des questions posées dans l'entrée en matière, n'aura que peu de questions lors de l'étude de détails de ces comptes. Le groupe ADG accepte l'entrée en matière. Je vous remercie pour votre attention.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Mme Franz. M. Raboud.

### **Intervention de M. Damien Raboud (APM)\***

Dans ce plénum, les budgets sont ce qu'ils ne sont pas encore, alors que les comptes sont ce qu'il sont en fonction des budgets proposés, et force est de constater que ceux-ci sont bons. C'est pourquoi, nous n'allons pas trop nous étendre et allons très vite remercier la CoGest pour le travail effectué.

Nous relèverons quand même trois points des comptes et du rapport qui lui est lié : Rendons à César ce qui appartient à César et rappelons que nous sommes l'une des villes, pour ne pas dire la ville, qui en Suisse romande paie le moins cher son électricité et qu'en plus de cela, jusqu'à aujourd'hui, nous avons encore trop payé d'où les 7,9 Mio. récupérés. Cet état de fait, rappelons-le, est dû à l'acceptation par 70% de la population montheyenne d'un référendum en 2005. Face à l'ensemble des groupes politiques ici présent en dehors du nôtre, il est parfois utile de le rappeler pour celles et ceux qui n'ont pas forcément l'historique en tête et afin de transfigurer ce que peuvent être les bénéfiques pour la population de certains référendums.

Au vu des retours sur notre déchetterie, des utilisateurs ainsi que du personnel, nous nous demandons si malgré la bonne santé affichée dans ces comptes, les investissements dans les infrastructures sont à la hauteur des velléités notamment démographiques et de qualité de vie de notre cité.

Nous constatons que la marge d'autofinancement reste stable à environ 15 Mio depuis 2015. Sachant que suite au projet fiscal 17 dont l'entrée en vigueur est prévue en 2019, la commune de Monthey devrait essuyer une perte de 4,8 Mios d'encaissements d'impôts, et qu'à fin 2017, il reste un solde d'investissements de 92 Mio, et ce sans compter les investissements prévus d'ici une dizaine d'année. Nous nous inquiétons de cet état de fait. Nous nous réjouissons d'entendre quelles solutions la Municipalité va nous proposer afin de maintenir une marge d'autofinancement d'environ 20 Mio permettant d'assumer tous les investissements programmés.

En dehors de ces considérations, nous entrons en matière concernant les comptes 2017. Merci de votre attention.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Raboud. Je cède la parole est au Président de la Commission de Gestion.

\* Texte de l'auteur



### **Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois, Président de la Commission de Gestion\***

Mme la Présidente, MM. les Municipaux, chères et chers Collègues,  
La Commission de Gestion s'est penchée sur les comptes 2017. Elle a pu bénéficier de la présence et des explications du Président M. Stéphane Coppey, de certains conseillers municipaux et de leurs Chefs de service en fonction des questions posées. De manière générale, la Commission de Gestion salue la qualité des comptes 2017 présentés par la Municipalité et la remercie. Les comptes 2017 soumis au Conseil Général sont particulièrement bons avec un bénéfice de 3,4 millions au lieu du déficit budgété. Les principaux écarts par rapport aux montants budgétés pour 2017 sont les « impôts des personnes physiques » (969'000 francs), pour les « impôts des personnes morales » 1'866'000 francs et pour les « amortissements comptables » 1'131'000 francs. Ils sont également bons particulièrement au regard de la marge d'autofinancement de 21 millions de francs, qui même, ramenée à 15 millions en retranchant la recette extraordinaire provenant du service SED2 reste la meilleure de ces dernières années.

Ceci est toutefois à pondérer sachant que le projet de réforme fiscal des entreprises, nommé PF17, qui succèdera à la RIE II présente potentiellement un manque à gagner pour notre commune de l'ordre de 4.8 millions de francs. Soit un tiers de la marge d'autofinancement de 2017. Comme dit précédemment le résultat extraordinaire qui se monte à près de 8 Mio (7'982'407.65 francs) correspond à une distribution des fonds propres (soit du bénéfice) du Service « Electricité, Energies & Développement durable » (SED2) à la commune de Monthey. Sans refaire le rapport, où vous avez les explications détaillées, il s'agit essentiellement de différences de traitement comptable entre les normes communales et les normes dont le service électrique est soumis et ceci principalement car la commune est une des rares de Suisse à être non seulement propriétaire de son réseau, mais sans que cette dernière soit une société anonyme, ce qui complique inévitablement le traitement comptable dû aux différentes normes légales. De ce produit extraordinaire en sera prélevée une attribution extraordinaire de 2 Mio au nouveau «Fonds communal pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables », qui vous a été présenté il y a quelques instants par Daniel Moulin. Notons encore que Terminal Transport Combiné se concrétise par un versement de 3.4 Mio de la participation des fonds propres de la commune de Monthey, qui sera suivi de celle de Syngenta afin de libérer les montants de subvention de la Confédération.

Tenant compte de ce qui précède, la Commission de Gestion approuve le présent rapport et suggère au Conseil Général d'accepter les comptes 2017 de la Commune de Monthey tel que présentés, ainsi que d'accepter les crédits supplémentaires qu'ils impliquent. Merci.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Caillet-Bois. La parole est à la Municipalité, M. le Président.

### **Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci Mme la Présidente, Mmes et MM. les membres du Conseil général.

\* Texte de l'auteur



Je tiens à partager l'avis unanime pour dire que la CoGest a fait un excellent travail ainsi qu'un excellent rapport aux comptes. Je m'associe également aux propos de M. Bellwald qui a rappelé l'importance du travail effectué par nos services communaux, je crois que si nous avons une telle situation, c'est parce qu'il y a des décisions politiques par rapport à la maîtrise des coûts, mais surtout parce qu'il y a un travail effectué par l'ensemble de nos services communaux qui est tout simplement exceptionnel, et qui permet d'avoir une maîtrise de nos coûts et une situation, telle que proposée, dans les comptes 2017. Cela a été dit à plusieurs reprises, cette situation permet d'assurer les prochains investissements. Cette situation améliore notre organisation financière de la commune, et cela est dû à une rigueur que nous avons depuis un certain nombre d'années. Je rebondis sur l'intervention de Mme Franz, par rapport à la situation des engagements. Nous savons que notre population augmente, que nous avons des besoins supplémentaires, mais le mot d'ordre à l'ensemble de nos services est le suivant : avant de venir avec une augmentation du personnel est de réfléchir comment nous pouvons travailler avec le même nombre d'emplois avec les mêmes EPT, et de manière plus adéquates et plus performantes. Nous ne sommes jamais fermés à une augmentation du personnel une fois ces ressources épuisées, vous le voyez dans le cadre du budget, chaque année, nous avons une augmentation d'EPT certes minime, mais existante, et nous souhaitons poursuivre ce trend. Cela a aussi été dit par les quatre ou cinq intervenants avec M. le Président de la CoGest. La situation a, et va évoluer, je pense plus particulièrement à l'imposition des personnes morales avec le projet fiscal 2017. Ces projections devraient faire perdre un montant de l'ordre 4,8 Mio de francs à la commune de Monthey. C'est une planification sur les années 2020-2021-2022. Nous travaillons au niveau des communes pour essayer d'éviter une dégringolade de notre situation financière sur l'ensemble des communes, et pour la commune de Monthey, nous travaillons de manière rigoureuse avec les services, qui ont bien compris cette problématique, et qui nous suivent dans nos démarches, pour essayer de maîtriser les frais de fonctionnement, et d'éviter une explosion des coûts, pour justement faire face, à ces modifications législatives qui pourraient intervenir durant les prochaines années. Je suis persuadé que le trend que nous avons mené, qui nous amène à une marge d'auto-financement jamais atteinte ces dernières années. Je reviendrai peut-être aux déclarations de M. Raboud qui nous dit que nous stagnons. Non, nous ne stagnons pas ! En 2013, nous étions à 10 Mio de marge d'autofinancement, en 2014 à 11 Mio, et en 2015 à 15 Mio. Certes, il y a une situation à améliorer. Le but n'est pas d'avoir une marge d'autofinancement de 20 Mio, car je suis toujours à vous avertir qu'il ne faut pas parler de réduction d'impôts, le jour où nous avons une marge de 20 Mio de francs pour 18'000 habitants je pense qu'effectivement à ce moment-là, nous pourrions parler de réduction d'impôts. La situation actuelle avec 15 Mio nous permet de faire face aux investissements futurs, je vous rappelle que nous avons plus de 50 Mio de fortune, la situation est agréable pour faire face à ces engagements financiers. M. Raboud, vous prenez l'exemple de la déchetterie, évidemment que nous pourrions la voir différemment, M. Gilles Cottet pourrait le rappeler, un bon nombre de communes viennent voir notre déchetterie. Elle est citée en exemple. Après vous allez me dire que le volume n'est peut-être pas suffisant pour l'ensemble de notre collectivité, et je vous dis que nous allons continuer à travailler, vous savez que nous travaillons avec Collombey-Muraz pour avoir un deuxième pôle de déchetterie sur la commune de Monthey. Ce sont des choses qui avancent et ce qui a été fait et vraiment une



réussite, et est cité comme tel dans bon nombres de communes de Suisse romande. Je viendrai rapidement sur cette situation particulière des comptes 2017 avec le passage d'un montant de l'ordre de 8 Mio brut entre le service SED2 et notre ménage communal. C'est une situation qui découle, non pas d'un montant trop payé par la collectivité, cela a été compris par la plupart des membres de la CoGest, les montants facturés par le service électrique sont scrupuleusement identiques aux montants imposés par la Confédération. Vous savez que les normes ne sont pas les mêmes, je ne vais pas y revenir, cela a été clairement expliqués dans chacun des groupes par les membres de la CoGest. Les normes au niveau de la facturation sont fixées par la Confédération, cela s'appelle le Wak, ce sont les taux d'intérêts qui sont fixées à un peu plus de 3%. Ils sont identiques sur l'ensemble de notre Confédération et nous n'avons aucune marge de manœuvre et notre service ne peut pas moins facturer, ce n'est pas des montants qui sont facturés en trop, et c'est vraiment un élément sur lequel je veux insister aujourd'hui. Le service électrique a fait son travail de manière non seulement correcte, mais de manière extrêmement précise, avec une facturation qui, par le mode de fonctionnement et la rigueur du service, nous permet d'avoir les tarifs quasiment les plus bas de l'ensemble de la Suisse romande, voir de la Suisse. C'est un plus pour notre promotion économique, et cela est dû au service et non pas à un manque de facturation, un manque de facturation en trop. Certes, il y a eu un décalage entre le taux d'intérêt facturé à l'ensemble des consommateurs, et le taux d'intérêt facturé par le propriétaire du réseau, qui est le ménage communal. Cette différence au fil des années, nous amène au montant de l'ordre 8 Mio. Mme Franz, pourquoi aujourd'hui prendre une telle décision ? Tout simplement quand il y a eu omission durant plusieurs années, il est temps de remettre les pendules à l'heure. Je l'ai dit en conférence de presse, c'est une simple écriture comptable, il ne faut pas se focaliser sur ces 6 Mio net en plus, ou ces 8 Mio bruts car c'est vraiment une simple écriture comptable et non pas des recettes supplémentaires. Comme nous l'avons vu en page 8 du fascicule, nous avons mis dans le tableau de marge d'autofinancement, le montant de 15 Mio et non pas celui de 21 Mio, car réellement le trend que nous, politiques, devons tous analyser doit être compris de manière correcte. Nous devons faire abstraction de cette écriture comptable. Nous nous étions posés la question de le faire sur 2017-2018-2019. Nous l'avons fait en 2017, car cette omission doit être réparée. Nous l'avons fait immédiatement au risque de choquer un peu plus, mais au moins les choses sont claires et définies, il n'y a eu aucune perte pour la commune, à nouveau c'est une question d'écriture. Voilà Mme la Présidente, avec de tels comptes, je vous propose qu'après l'entrée en matière je ne m'exprimerai pas plus longtemps, le cas échéant, j'interviendrai pour les questions de détail.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. le Président. Nous allons passer au vote sur l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette entrée en matière ? Des abstentions ?

**L'entrée en matière est donc acceptée à l'unanimité des membres présents.**





L'entrée en matière ayant été acceptée, nous passons maintenant à l'étude des comptes.

Nous allons étudier le message du Conseil municipal, le rapport de gestion, le rapport de la fiduciaire, les résultats, le compte de fonctionnement, le compte des investissements, les amortissements, le bilan et inventaires et les commentaires. A chaque fois, le Conseil général pourra faire des remarques et poser des questions à la Municipalité. Pour que chaque personne puisse suivre le débat, je vous demanderai de citer systématiquement la page et le chiffre. Après les réponses de la Municipalité, le Conseil général peut intervenir une seconde fois. La Municipalité répondra et nous étudierons le chapitre suivant. Enfin, nous aurons 2 votes, je demanderai, si vous adoptez les comptes 2017 tels que présentés, et si vous approuvez les crédits supplémentaires qu'ils impliquent.

Mmes et MM. les Conseillers généraux, souhaitez-vous vous exprimer en ce qui concerne la procédure de délibération et de vote ? Ce n'est pas le cas. J'ouvre donc la discussion de détail. Nous prenons le

#### Message du Conseil municipal au Conseil général

Pages 6 à 12. Mme Franz.

#### **Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (ADG)\***

M. Coppey, j'avais posé deux questions, vous m'avez répondu concernant la motivation, mais pourquoi a-t-on mis 10 ans pour y arriver ? J'ai une deuxième question.

Mme la Présidente, M. le Président, MM. les Conseillers municipaux, chers Collègues,

Le Conseil général de Monthey est devenu un Conseil sans papiers depuis 2015 suite aux décisions prises par le Conseil général en décembre 2014.

Ainsi, durant les années 2015 et 2016, nous avons toujours reçu les fascicules comptes et budget en pdf et dans ceux-ci, nous avons, s'il y avait une remarque, un lien entre celle-ci et le numéro du compte. Ce qui était fort utile car cela nous permettait de bien étudier compte et budget et de suivre plus aisément en séance de Conseil. Début de cette législature, plus de liens ! La surprise de la première année passée, notre groupe a interrogé le Bureau du Conseil général dans le cadre des comptes 2017. Il nous a été répondu, je cite : « le Service n'a plus les ressources nécessaires pour le faire ». Donc, par cette intervention, notre groupe demande, et certainement d'autres élus seront d'accord avec nous, que l'on redonne au Service les moyens pour le faire. N'est-il pas possible de mettre un stagiaire ou un apprenti pour ce type de travail ? La rédaction de ces remarques, qui sont nécessaires à la compréhension de beaucoup de comptes, prend certainement du temps aux différents Services de la Ville, il serait donc bien de s'en servir. Je vous remercie pour votre attention.

#### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Mme Franz. M. le Président.



### **Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Mme Franz, pour répondre à votre première question, il faut savoir que nous avons un bas de laine avant 2009 de l'ordre de 7 Mio. Ce bas de laine a rapidement fondu pour arriver à 0, et la séparation entre le ménage communal et le service auto-financé électrique ne s'est pas rendu compte et a estimé que le Service électrique avait un bas de laine qui reprenait forme pour arriver à l'ordre de 7 Mio, et effectivement à un moment donné nous nous sommes rendus compte que ce taux d'intérêt était différent et nous avons seulement réagi durant l'année 2017. Donc omission, mea culpa ! Aujourd'hui, nous avons rectifié l'omission qui s'est réalisée durant une petite dizaine d'années. Par rapport à votre remarque, tous les Chefs de Services font des efforts pour essayer de diminuer ici et là des petits montants, pour arriver à une situation financière maîtrisée et cela fait partie de ces éléments. Maintenant, si vous nous dites que c'est indispensable pour vous, nous sommes évidemment dans une situation où nous pouvons aller en avant ou en arrière. Concernant un parlement sans papier, je ferai juste une petite remarque, je peux vous dire que nous avons de nombreuses demandes de dossiers. A un moment donné, nous devons aussi être cohérent dans ce domaine et que nous ayons réellement un parlement sans papier ou pas ! Pour la suite, nous devons faire un choix, afin de ne pas augmenter de manière significative, à la fois de préserver le coût du papier, et à la fois d'augmenter le travail de notre Service. Maintenant, si tout le monde estime que nous devons revenir à la situation initiale, avec ce renvoi de documents, qui demande un engagement au niveau du Service, cela ne nous paraissait pas réellement utile, car avec un peu d'habitude, nous arrivons à compléter et bien, évidemment nous reviendrons en arrière. Il n'y a aucun problème de notre côté. Je vous rends juste attentif qu'à un moment donné, on ne pourra pas venir dire que ce sera difficile d'assumer les prochains investissements et ensuite ne pas prendre les mesures adaptées. Ce n'est pas un investissement énorme, si vous avez un manque, et des difficultés à maîtriser les comptes, nous ferons marche arrière et nous reviendrons à l'ancien système.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. le Président. M. Puipe.

### **Intervention de M. David Puipe (PLR)**

M. le Président, je me permets juste de réagir sur votre remarque qui semble en tout cas être un point particulièrement coûteux pour le Service. Dans le livret des comptes, les remarques sont indiquées avec un numéro de page, le travail étant déjà nécessaire pour en tout cas faire corrélation entre le numéro de page et la remarque. Je ne pense pas qu'avec les outils informatiques existants aujourd'hui, et je recommande si nécessaire de suivre un cours, il ne me semble pas que ce soit extrêmement compliqué d'ajouter un lien entre un numéro de page et sa remarque qui doit déjà être automatisée. Merci.

### **Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

M. Puipe je vous remercie, je prends note que vous donnez des cours, le cas échéant, et que vous êtes un spécialiste en la matière. Notre spécialiste de la commune a été absente pendant 2 mois, il faut savoir que nous avons aussi revu



nos assurances maladie avec les pertes de gain. Nous avons 60 jours de délai d'attente, il n'y avait donc pas de remplacement durant 60 jours. Voilà typiquement une mesure qui fait, que nous devons nous serrer les coudes, que nous devons avancer et, à un moment donné, lorsque vous êtes aux commandes, vous devez prendre des décisions qui ont des conséquences parfois douloureuses pour des gens comme vous M. Puipe. Nous prenons note de votre remarque et nous ferons le nécessaire pour y remédier.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci. M. le Président. Nous revenons donc au message du Conseil municipal au Conseil général page 6 à 12.

#### Rapport de gestion

Pages 13 à 37.

#### Le rapport de la fiduciaire

Pages 38 à 39.

#### Les résultats

Pages 41 à 50.

#### Les compte de fonctionnement

0	Administration générale	p. 52 à 56
1	Sécurité publique	p. 57 à 62
2	Enseignement et formation	p. 63 à 68
3	Culture, loisirs et cultes	p. 69 à 78
4	Santé	p. 79 à 80
5	Prévoyance sociale	p. 81 à 90

Mme Launaz Perrin ?

### **Intervention de Mme Eliane Launaz Perrin (ADG)**

Ma question concerne la rubrique 576.469.01 page 87.

Chaque année apparaît dans la rubrique Animation pour l'EMS, un montant de 84'500 francs, don de la Loterie romande. J'ai vérifié dans les comptes, je suis remontée jusqu'en 2012, et cela, apparaît chaque année. Les charges ne dépassent pas un montant situé entre 35'000 et 39'000 francs. Mes questions sont les suivantes : que devient la différence entre le don et les charges ? Cette différence est-elle attribuée à un autre poste ? Doit-elle être retournée à la Loterie romande ? Si j'ai une réponse tant mieux, sinon, elle peut se transformer en question écrite.



**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Mme Launaz Perrin. M. le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Mme Launaz Perrin, bien sûr que vous avez toujours des réponses, parfois en deux temps. En l'occurrence, ce ne sont que des montants de frais de matériaux achetés, les salaires ne sont pas compris dans ce montant. Lorsque nous parlons d'animation, cela sous entend qu'il y a des gens qui travaillent pour l'animation. La Loterie romande paye pour l'animation en général, y compris pour les personnes qui travaillent à l'animation. Donc vous êtes à un montant largement supérieur à 85'000 francs.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Mme Launaz Perrin, souhaitez-vous réagir ?

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Je m'exprimerai peut-être différemment, j'ai l'impression que vous n'avez pas compris. Dans les frais d'animation il n'y a pas les salaires du personnel de l'animation, vous parlez des 39'000 francs. C'est sans les frais de salaire du personnel de l'animation. Il y a sept personnes qui travaillent à l'animation.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Mme Launaz Perrin, souhaitez-vous poser une question ? La parole est à vous.

**Intervention de Mme Eliane Launaz Perrin (ADG)**

Permettez-moi de rester assise, comme ça j'ai les comptes en face de moi. Ce que nous voyons, ce sont les frais d'animations dans les comptes 2017 qui se montent à 39698 francs, et dans les revenus, nous avons la somme de 84'500 francs. Nous voyons bien que les charges ne correspondent pas à la totalité des revenus. Ma question est : où va la différence, car chaque année le don est le même.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Ce n'est pas un service auto-financé. Prenez le compte 570.301.08 personnel d'animation et vous avez 348'000 francs de frais de personnel d'animation qui sont évidemment pris en compte par les dons de la Loterie.

**Intervention de Mme Eliane Launaz Perrin (ADG)**

Ok. Merci.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Mme Launaz Perrin et M. le Président. Y a-t-il d'autres questions pour prévoyance sociale page 81 à 90 ? Si ce n'est pas le cas, nous passons au



6 Trafic

p. 91 à 95

M. Woeffray

**Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)\***

Ma question porte sur le compte 621 Parking à la page 92.

Le rapport de la Commission de Gestion nous apprend que les comptes 2017 de la société NOVAPARK Monthey SA n'ont pas été révisés, comme défini dans la convention qui les lie à la commune, par un organe neutre. Des mesures ont-elles été prises par la Municipalité pour que cette situation ne se reproduise pas ? Si oui, lesquelles ?

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Woeffray. M. le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci Mme la Présidente. M. Woeffray, tout simplement nous avons écrit à cette société pour les informer que la prochaine analyse se fera par une société mandatée, certes par Novapark, mais néanmoins avec l'accord de la commune, et nous serons attentifs, afin d'éviter qu'il n'y ait pas de liens entre les deux sociétés.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. le Président. M. Borgeaud.

**Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)**

Merci Mme la Présidente. MM. les Municipaux, chères et chers Collègues,  
Ma question porte sur les comptes 651.318.13 et 651.434.00 en page 94, à savoir transports publics urbains et recettes. Constatant au regard du budget 2017, que les recettes du bus urbain sont plus basses et avec des charges plus élevées, comment la répartition des recettes entre les communes de Monthey et Collombey-Muraz, présentées comme non résolues dans le rapport de la CoGest des comptes 2016 a été justement résolues ?

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Borgeaud. M. le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Lors de la mise en place du bus urbain en 2012, il y avait un bus pour Monthey et un pour Collombey-Muraz. C'était facile, nous divisons par la moitié. Depuis 2014, nous avons deux bus sur Monthey et la commune de Collombey-Muraz a préservé un seul bus. Nous n'avons pas réagi immédiatement, et aujourd'hui, nous avons une répartition de 2/3 et 1/3.



**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. le Président, y a-t-il d'autres questions concernant le trafic page 91 à 95  
Nous passons à

- |   |                    |              |
|---|--------------------|--------------|
| 7 | Environnement      | p. 96 à 105  |
| 8 | Economie publique  | p. 106 à 112 |
| 9 | Finances et impôts | p. 113 à 117 |

Le compte des investissements

- |   |                         |              |
|---|-------------------------|--------------|
| 0 | Administration générale | p. 119 à 120 |
|---|-------------------------|--------------|

M. Oberholzer.

**Intervention de M. Joseph-Marie Oberholzer (ADG)**

Page 119, compte investissement 090, Bâtiments administratifs. Je remercie la Municipalité d'avoir mis à disposition du public un instrument adapté pour accueillir les habitants de notre ville à l'office de la population et ceci même s'il y a eu un dépassement financier conséquent. Les gens apprécieront les horaires d'ouverture du lundi de 14h00 à 19h00, non sans oublier ceux de la semaine de 09h00-11h00 et 14h00-16h00. Il a été prévu une phase test pour quelques mois, et j'ose espérer que cette phase test dure au moins une année pour que nous puissions vérifier ce qui se passe à l'Office de la population.

Je remercie les personnes de l'Office de la population pour la qualité de l'accueil et la fourniture des documents, tels que arrivées, départs, changements d'adresse, permis de séjour, cartes d'identité. Le rôle de la police est ainsi allégé, et celle-ci peut s'occuper davantage de ses tâches spécifiques.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Oberholzer. M. le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci Mme la Présidente. Je remarque que ce sont des félicitations pour l'Administration communale. Nous sommes enfin arrivés à l'issue de la rénovation du rez-de-chaussée qui est un plus pour la collectivité montheysanne, j'aimerais juste rappeler que nous devons également nous intéresser au service en ligne, car ce service en lien avec la population se développe drastiquement et les demandes s'accroissent de manière sensible. Poursuivons nos efforts également dans ce sens, mais la réception physique est également une chose importante. Quant à votre remarque, je pense qu'il faut un certain recul pour voir si cette ouverture du lundi en soirée est une réelle plus-value ou pas.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

\* Texte de l'auteur



Merci M. le Président, nous restons administration générale page 119 à 120.

- 1 Sécurité publique p.121 à 122
- 2 Enseignement et formation p.123 à 124
- 3 Culture, loisirs et cultes p. 125 à 128

M. Donnet-Descartes.

**Intervention de M. Johann Donnet-Descartes (ADG)\***

Mme la Présidente, MM. les Municipaux, chères et chers Collègues,  
Ma question porte sur le compte 309.506.00 à la page 125. Environ 7'000 francs de dépenses sur un crédit d'investissement de 35'000 francs. Ce crédit date de 2016, et avait été mis au budget suite au postulat portant la vaisselle consignée développé par M. Fabrice Caillet-Bois.

Pourquoi n'avons-nous dépensé que 7'000 francs sur les 35'000 accordés? Qu'est-ce qui est finalement prévu ? Et avons-nous actuellement un règlement qui vient fixer son utilisation ? Il devrait être mis en vigueur selon les informations que vous nous aviez données lors de l'étude des comptes 2016. Je vous remercie pour votre réponse.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Donnet-Descartes. M. le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci Mme la Présidente. M. Donnet-Descartes, je pense qu'il y a encore du travail. Je regarde le directeur de Monthey tourisme qui se bat pour organiser un système écologique d'utilisation de vaisselles en tous genres lors de manifestations. Nous devons accélérer les choses, ce n'est pas évident, chaque manifestation est différente, mais effectivement nous pourrions être quelque peu déçu, il y a d'autres choses qui sont plus parlantes, mais celle-là est un élément et nous devons poursuivre nos efforts et j'espère que pour 2018 nous aurons un élément supplémentaire.

Il faut savoir que le règlement communal, validé par le Conseil municipal est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> mai seulement, lors de la course des Deux Chapelles, donc nous mettons en place. Il faut nous laisser le temps, il y a des changements organisationnels, mais nous devons avancer dans ce que le Conseil général a voulu, et je vous rassure que le Conseil municipal est également unanime, pour dire que nous devons entrer dans ce trend, non pas pour être à la mode, mais parce que c'est un élément qui vient rejoindre le point 2 de l'ordre du jour de cette séance, et nous travaillons à cet effet.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. le Président. Y a-t-il d'autres questions pour Culture, Loisirs et culte ?

\* Texte de l'auteur



Nous poursuivons avec

- |   |                    |               |
|---|--------------------|---------------|
| 4 | Santé              | p. 129        |
| 5 | Prévoyance sociale | p. 130 à 131  |
| 6 | Trafic             | p. 132 à 134  |
| 7 | Environnement      | p. 135 à 138. |

M. Luisier.

**Intervention de M. Dominique Luisier (ADG)\***

Mme la Présidente, M. le Président, MM. les Conseillers municipaux, chers Collègues,

Ma question porte sur le compte d'investissement 790.509.10 page 138, archivage électronique de documents. Nous pouvons voir qu'au cours des exercices 2016 et 2017, ce compte a été crédité d'un montant de 250'000 francs, soit 100'000 francs sur le budget 2016 et 150'000 francs sur le budget 2017. J'observe que sur ce montant seul 15'000 francs 50 centimes ont été engagés, soit 10'838 francs 65 centimes en 2016 et 4'161 francs 85 centimes en 2017. Pouvez-vous nous expliquer une telle différence entre les moyens accordés et leur utilisation ? Lors de l'octroi de ce crédit d'investissement dans le budget 2016, il est fait mention de se conformer aux exigences cantonales et de sécuriser les archives. A ce rythme d'engagement je me demande quand ces deux objectifs seront atteints ?

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Luisier. M. Coppey.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci Mme la Présidente. M. Luisier, effectivement, je pourrais reprendre mot pour mot la remarque que j'ai faite à M. Donnet-Descartes dans un tout autre domaine. Nous avons du retard. Dans ce cas, vous avez accepté l'investissement pour les locaux d'archives dont des travaux sont en cours de réalisation. Je suis sûr que lors du moment où nous aurons les nouveaux locaux pour les archives, nous arriverons à accélérer le mouvement. Nous ne devons pas attendre cet instant, car il y a environ 18 mois de travaux. Il y a de gros changements au niveau informatique qui doivent se réaliser. Je compte sur notre nouveau responsable de la Chancellerie, qui comprend le service informatique pour avancer, je peux vous dire que cela avance drastiquement depuis quelques semaines, et nous voyons dans bons nombres de domaines, y compris dans la transmission des documents, aux différents services et surtout au Conseil général, qu'il y a des manquements, et nous devons accélérer dans ce domaine. Depuis le début de cette séance, je parle de faire des économies, et de savoir comment nous devons restreindre d'éventuels frais de fonctionnement, ou en tout cas maîtriser les frais de fonctionnement. Une chose est sûre, c'est un domaine où il y aura de gros investissements à venir durant les prochaines années, pour faire des économies sur le moyen et long terme. Je n'ai pas d'autres

\* Texte de l'auteur





explications à vous donner pour vous dire que nous sommes en retard par rapport à la planification. C'était peut-être dû au fait que nous avions une situation ancienne, et maintenant, avec un renouveau je suis persuadé que nous tenons le bon bout de la solution, et j'espère revenir dans une année en vous disant que nous avons partiellement rattrapé le retard, et que dans deux à trois ans, nous serons parfaitement en ligne avec une vision organisée de l'informatisation de l'ensemble de nos documents administratifs.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. le Président. Nous passons à

8 Economie publique p. 139 à 141

9 Finances et impôts p. 142

#### Investissements et amortissements

Pages 143 à 149

#### Bilan et inventaire

Pages 150 à 160

#### Commentaires

Pages 162 à 197

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Nous avons terminé avec l'étude des comptes 2017. La parole est au Conseil général. La Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer ? Je déclare le débat clos. Nous passons maintenant au vote.

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers généraux, si vous refusez les comptes 2017 tels que présentés, je vous prie de vous lever. Y a-t-il des abstentions ?

### **Les comptes 2017 sont donc acceptés à l'unanimité des membres présents.**

Nous passons maintenant au vote sur les crédits supplémentaires.

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers généraux, refusez-vous les crédits supplémentaires ? Y a-t-il des abstentions ?



**Les crédits supplémentaires sont donc acceptés à l'unanimité des membres présents.**

Nous pouvons passer maintenant au point 4 de l'ordre du jour à savoir le

**4. Réponse au postulat de M. Joseph-Marie Oberholzer portant sur la création d'un contrat de quartier**

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

La Municipalité va répondre au postulat déposé par M. Joseph-Marie Oberholzer lors de la séance du Conseil général du 3 avril 2017, qui avait été développé lors de la séance du Conseil général du 12 juin 2017 et accepté à l'unanimité. La parole est à la Municipalité. M. le Conseiller municipal Borgeaud.

**Intervention de M. Gilles Borgeaud, Municipal en charge du dicastère Enfance, Sports, Jeunesse & Intégration**

Mme la Présidente, Mmes et MM., M. Oberholzer,

J'ai presque envie de vous répondre en vous retournant votre postulat, puisqu'il était tellement développé qu'en fait vous avez presque répondu à l'adresse du service. Néanmoins, je vais apporter quelques précisions. Selon son mandat, le Service Soluna s'occupe normalement de la jeunesse de 6 ans jusqu'à 25 ans. Concernant les mandats au niveau de contrats de quartier, nous avons un petit manquement au niveau de la commune, puisqu'aucun dicastère ne s'occupe de la tranche d'âge, je dirais de 25 à 70 ans.

La Municipalité a donné mandat à Soluna de s'occuper de cette tranche d'âge concernant les contrats de quartier. Je vais revenir sur votre postulat en précisant certains points sur les principes fondamentaux des contrats de quartier. C'est un collectif de citoyens qui s'organise et propose un projet à la ville. Ce collectif de citoyens ainsi constitué réalise le projet. Pour se faire, il est clair que le projet doit s'accompagner de documents officiels ou officieux, tel que des descriptions, une planification, et une estimation financière. A partir de là, la Municipalité décide si oui ou non, le contrat de quartier peut-être réalisé. Normalement, dans les Municipalités qui sont organisées au niveau des contrats de quartier, un budget annuel est déterminé et géré par ces collectifs qui se mettent en place, avec une surveillance au niveau de l'Administration communale.

Soluna a, pour l'instant, répondu à votre sollicitation en préparant un contrat de quartier au niveau du parc du Crochetan. Comme vous le savez, il y a beaucoup de problèmes en lien avec le parc du Crochetan, tels que des soucis de voisinage, de litering, et une démarche a été mise en place par Soluna, notamment par l'engagement d'une personne qui se prénomme Jerda, qui n'était pas une animatrice socio-culturelle, mais une artiste qui s'est déguisée en jerda pour s'approcher des gens, et leur demander ce qui se passe en ville, comment ils conçoivent le parc du Crochetan, qu'est-ce qui leur plait ou pas. Cette démarche a été le fruit d'une certaine réflexion et a débouché sur 11 mesures qui sont mises en place par Soluna. En fait, ce n'est pas tout à fait un contrat de quartier puisque Soluna est un Service public qui s'occupe de la mise en place de ce projet.



A l'avenir, nous aimerions avoir des citoyens, qui soient à même, de nous proposer des contrats de quartier, de les accompagner dans les démarches, et non plus uniquement au niveau des jeunes de 6 à 25 ans. Depuis 20 ans, c'est ce qui se fait avec Soluna, nous accompagnons beaucoup de jeunes qui viennent au Service demander une aide pour réaliser un tournoi de football, une animation dans un quartier, un terrain de jeu, et nous les accompagnons dans leurs démarches pour arriver certaines fois à finaliser un projet et à concrétiser leurs demandes.

Nous vous proposons de continuer ces démarches participatives, d'essayer d'aller encore plus vers les gens dans les quartiers, notamment avec notre roulotte qui circule dans l'ensemble de la ville, de s'approcher des quartiers, de leur demander de nous présenter quelque chose ; aidez-nous, participez, et ensuite nous vous accompagnons dans la réalisation de vos projets. Je ne sais pas si vous voulez que je vous lise les détails et les projets types, mais c'est ce que vous avez déjà plus ou moins élaboré dans le développement de votre postulat qui était très précis.

Nous avons eu une discussion avec Grand-Lancy que nous avons vu lors d'une séance de travail à Berne et nous avons quelques pistes pour développer ces contrats de quartier, mais toujours en essayant d'être le moins possible participatifs et intrusifs dans le fonctionnement des quartiers. Notre but est vraiment d'arriver à une démarche d'accompagnement que nous voulons réaliser et que nous mettons en place depuis 20 ans et que nous allons essayer de développer au niveau des adultes, pour aussi créer ce mélange intergénérationnel qui manque souvent dans les quartiers de la ville et les parcs actuels. Vous avez reçu une réponse plus fournie, mais votre postulat était très bien développé.

#### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Borgeaud. M. Oberholzer.

#### **Intervention de M. Joseph-Marie-Oberholzer (ADG)**

Merci M. Borgeaud. Effectivement, je prenais comme assise Soluna. Il est vrai que Soluna s'adresse aux jeunes, mais à travers les jeunes, il y a les vieux, et les anciens comme moi ! Je me suis dit que si vous acceptez de faire cette démarche, nous allons sûrement pouvoir mettre en route quelques pistes, dans n'importe quel quartier de Monthey. Nous pouvons ensuite les copier, car nous allons amener un élément qui va se réaliser d'un quartier à un autre. Ce n'est pas demain que tout va se faire, mais je pense que dans un temps assez restreint, nous allons pouvoir développer ces contrats de quartier. Je vous remercie d'être entré en matière, car je trouve que Monthey est une société qui se transforme, c'est 35% d'étrangers, et il y a des Suisses qui sont aussi des étrangers, il faut donc que nous puissions aussi travailler ensemble pour que cette ville se dynamise un peu plus. Merci beaucoup.

#### **Intervention de M. Gilles Borgeaud, Municipal en charge du dicastère Enfance, Sports, Jeunesse & Intégration**

J'aimerais juste préciser qu'au niveau du parc du Crochetan, la démarche a été très participative avec les gens du quartier que nous avons réunis à Soluna. Je ne vous cacherai pas que c'est très difficile de trouver des terrains d'entente lors qu'un projet démarre mal. Il y a beaucoup de contraintes, liées au ressenti des gens, de leur faire changer d'avis et de s'approcher des jeunes, tout comme les plus jeunes de s'approcher des vieux. C'est une chose compliquée. Nous essayons et nous



espérons que le résultat de cette première démarche soit positive pour l'ensemble de la vie montheyenne. Merci.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. le Municipal. Nous passons au point

**5. Réponse au postulat de M. David Puipe portant sur la planification des investissements à l'aide des nouvelles technologies**

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

La Municipalité va répondre au postulat déposé par M. David Puipe lors de la séance du Conseil général du 3 avril 2017, qui avait été développé lors de la séance du Conseil général du 12 juin 2017 et accepté à l'unanimité. La parole est à la Municipalité. M. Moulin.

**Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energie & Développement Durables**

Mme la Présidente, Mmes les Conseillères et MM. Conseillers généraux, Chers collègues,

M. Puipe, vous avez reçu la réponse concernant votre postulat, je ne vais pas refaire l'apologie de tout ce qui a été inscrit. Ce que je voulais vous faire comprendre, c'est que ce postulat a été développé avec l'ensemble des Services techniques de la commune, en parallèle de tout ça, nous travaillons sur beaucoup d'axes concernant Smart City. Ce qui est très compliqué, c'est que nous ne partons pas d'une zone plate où il n'y a absolument rien et où on nous donne 200 Mio francs pour réaliser quelques chose. Nous y allons petit à petit en respectant les budgets, en essayant d'être cohérent avec nous même. Parfois il faut aussi savoir dire non dans certains cas de figure. Nous nous sommes mis en groupement avec le groupe Elec qui comprend les sociétés que je vous ai nommées tout à l'heure, en parallèle de cela, nous sommes en vue pour organiser le Smart City Suisse au mois de septembre 2019 à Monthey. Une séance aura lieu avec notre Chef de service ainsi qu'avec Mme Céline Zurbriggen entre le 2-3 et 10 juillet. Cela va être défini avec Mme Matthis qui est la directrice exécutive de cet organisme. Ce que je peux vous dire, en plus de ce qui a été écrit dans la réponse, c'est que dorénavant le groupe de travail va discuter systématiquement de Smart City dans chacune de ses séances au niveau des énergies dans tout ce qui concerne Monthey Cité de l'énergie .

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. le Municipal. M. Puipe, est-ce que vous souhaitez prendre la parole ?

**Intervention de M. David Puipe (PLR)\***

MM. les Municipaux, Mme la Présidente du Conseil Général, estimés collègues,

\* Texte de l'auteur



Je souhaite tout d'abord remercier M. Samuel Claret pour la qualité et le niveau de détail de sa réponse. Je suis convaincu que mes collègues, ici présents, sauront également apprécier son travail et sa transparence.

La réponse au postulat couvre la majorité des sujets que le postulat ouvrait. Cependant, je vais apporter ici quelques commentaires et suggestions qui, j'en suis certain, trouveront écho auprès de l'auteur de cette réponse : le postulat avait volonté à être plus large que les sujets couverts par le service SED2, entre autre le trafic dans l'agglomération ou la Place Centrale, par exemple. Bien qu'une analyse d'un mois ait été effectuée dans le cadre de la petite ceinture, je ne peux qu'encourager de persévérer dans cette approche et d'élargir une telle analyse à l'agglomération dans son ensemble. En effet, les chiffres du dossier agglomération sont dépassés, puisque datés du recensement de l'an 2000. Pour rappel, une image globale de notre région pourrait amener des conclusions intéressantes et permettre d'affiner certains projets urbanistiques. Je prends également note qu'à l'échelle de notre commune il faudrait songer à engager un coordinateur « Smart City » interne à l'administration qui ne soit rattaché à aucun service et ce, afin d'obtenir une vision et des compétences transversales. Me réjouissant de savoir que les silos se cassent au niveau communal, je soutiens qu'une telle approche « Smart City » pourrait également intéresser les communes voisines. C'est une formidable opportunité pour la commune de casser des barrières supplémentaires avec nos voisins et de reproduire sur ce sujet des collaborations existantes dans d'autres services.

Je profite de ma prise de parole pour également encourager les députés ici présents à être force de relai sur ce sujet auprès du canton afin que le Valais soit digne des cantons innovants de ce pays. Merci pour votre attention.

#### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Puipe. M. Moulin.

#### **Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energie & Développement Durables**

Je vous remercie M. Puipe pour ces propos. Vous pouvez adresser vos félicitations à M. Claret qui fournit un grand travail. Juste une précision, quant au silo qui se brisent, rassurez-vous cela fait très longtemps qu'ils se font, et au niveau des Services techniques, il n'y a aucun souci de coordination et rassurez vous, nous parlons et nous continuerons de parler de Smart City. Merci

#### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Avant de passer au point suivant, nous allons faire une pause de 15 minutes. A tout de suite.

Bien ! Merci de vous rasseoir. Nous reprenons et passons au point

### **6. Réponse aux questions suivantes :**



### **6.1 Question de M. Damien Raboud portant sur les Jeux Olympiques 2026**

Concernant la réponse, M. Damien Raboud a annoncé en début de séance qu'il est d'accord d'écourter la séance de ce soir en supprimant ce point.

#### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Toutes les questions ont été posées lors de la séance du 12 mars 2018. La discussion générale n'est généralement pas ouverte à moins que le Conseil général n'en décide autrement par un vote. Pour la

### **6.2 Question de M. Arnaud Dubois portant sur le plan directeur cantonal et la ligne du Simplon**

Je passe la parole à M. Cottet.

#### **Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

Merci Mme la Présidente, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers généraux, M. Dubois,

Je crois savoir que vous êtes un footballeur émérite, une « vieille gloire », en tout cas meilleur que moi. Si vous êtes d'accord, on considèrera que ce soir je suis là pour arbitrer un tâcle qui est donné par M. Philippe Nantermod au Président de la municipalité M. Stéphane Coppey. Je crois que c'est un sujet que nous avons eu l'occasion de débattre assez souvent concernant ce thème particulier et c'est très bien que nous en parlions.

En février 2014, le peuple et les cantons ont voté le projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) à une large majorité. Le Souverain a inscrit le fonds permanent d'infrastructure ferroviaire (FIF) dans la Constitution. Le FIF permet une planification roulante et met à disposition les ressources financières nécessaires pour aménager l'infrastructure ferroviaire progressivement et conformément aux besoins. Le cadre est constitué par un programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES). Le PRODES contient un programme complet d'offres de prestations et d'aménagement à hauteur d'environ 50 milliards de francs pour les CFF et les chemins de fer privés et s'étend jusqu'à 2050. Le Conseil fédéral soumet au Parlement, tous les quatre à huit ans, un message sur l'étape d'aménagement suivante. Grâce à ce procédé progressif, il est possible de réagir aux récents développements dans l'aménagement du chemin de fer. Avec les perspectives de transport actuelles de la Confédération, la demande de transport de voyageurs et de marchandises va considérablement augmenter jusqu'en 2040. Une grande partie de cette croissance doit être absorbée par les transports publics (TP), notamment par le chemin de fer. Les aménagements déjà réalisés et nous voyons qu'ils ne suffisent pas pour transporter en chemin de fer le nombre prévisionnel de voyageurs et de marchandises. Une nouvelle étape d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire est donc décisive. L'Office fédéral des transports (OFT) a élaboré, en collaboration avec les cantons, les entreprises ferroviaires et le secteur du transport des marchandises, deux variantes pour l'étape d'aménagement 2030/35 (EA 2030/35): une variante à sept milliards de francs à l'horizon de



réalisation 2030 (variante Etape d'aménagement 2030) et une variante à 11,5 milliards de francs au plus à l'horizon de réalisation 2035 (variante Etape d'aménagement 2035). Le Conseil fédéral recommande d'adopter la variante Etape d'aménagement (EA) 2035. Il faut noter que, si la variante Etape d'aménagement 2030 devait être mise en oeuvre, il faudrait présenter au Parlement une troisième étape d'aménagement vers 2022. Par contre, si le choix se portait sur la variante Etape d'aménagement 2035, la prochaine étape d'aménagement serait présentée vers 2026. EA 2035 pour notre région, la variante EA 2035 concerne les projets suivants, soit : l'offre de prestations entre Lausanne et Martigny sera densifiée et l'EuroCity Lausanne-Milan aura son propre sillon. Le RegioExpress circulera de Lausanne à St-Maurice toute la journée à la cadence semi-horaire, et sera prolongé jusqu'à Martigny aux heures de pointe; entre Aigle et Monthey, une offre de prestations supplémentaire accélérée circulera aux heures de pointe à la cadence semi-horaire et l'offre sera densifiée jusqu'à la cadence semi-horaire aux heures de pointe entre Monthey et Champéry, il s'agit tout simplement du projet du réaménagement et du projet de l'AOMC; en degré d'urgence 2, entre Evian-les-Bains et St-Gingolph, une cadence semi-horaire sera offerte toute la journée. Cette amélioration requiert la réouverture de la ligne Evian-les-Bains-St Gingolph, y compris l'électrification pour un coût d'environ 230 Mio auquel le canton du Valais va participer. Concernant plus précisément l'accessibilité de notre ville, et sur la base de la planification fédérale, décrite ci-dessus, proposée jusqu'en 2035, en accord avec le canton, il a été jugé primordial de défendre des projets réalisables à court terme, soit, principalement pour notre région. Le premier projet est le renforcement des cadences entre Monthey et Aigle aux heures de pointe par des trains rapides, projet inclus, par ailleurs, dans l'EA 2035. Le deuxième est une augmentation des cadences entre Monthey et Brigue. Il ne faut pas oublier qu'il y a aussi des gens qui pendulent en direction du Valais central et du Haut-Valais, même si cela n'est pas une majorité.

En termes d'accessibilité et de mobilité dans notre ville, le Conseil municipal est particulièrement actif sur les dossiers suivants, je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est le projet de sécurisation du tracé de l'AOMC et un nouveau bus d'agglomération remplaçant le bus urbain. Pas plus tard que ce matin, et comme chaque mois, je me suis rendu à une séance à Lausanne avec mes collègues des trois autres communes, et je vous confirme un déploiement pour l'horaire 2019. Nous aurons l'occasion de vous informer de manière plus précise sur la nouvelle typologie de ce circuit, sa nouvelle densité, les nouveaux arrêts etc, je crois que je vous en ai déjà parlé, au niveau des services avec le bus à la demande, avec beaucoup de souplesse par rapport à ce que nous avons aujourd'hui, et avec notamment une extension des horaires en début de journée, en fin de journée et surtout le week-end, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Le troisième projet est le projet du Terminal combiné, dont le financement a déjà fait l'objet d'une décision de l'Office Fédéral des Transports et dont le projet devrait être mis à l'enquête cet automne.

La société anonyme est créée, les mandats sont octroyés, les travaux préparatoires, tels que les expropriations sont en route, les achats de terrain notamment et le calendrier est aussi en route. Sachez également que l'Office fédéral des Transports, les CFF et le service cantonal de la mobilité sont des partenaires privilégiés de ce projet.

Nous avons également un plan directeur des circulations que nous venons de lancer, en collaboration avec le canton et la commune de Collombey-Muraz, il a été décidé de lancer une étude afin de faire le bilan des projets en cours et, le cas



échéant, de mettre à jour la planification des mobilités de notre région. Nous voulons les adapter avec tous ces nouveaux paramètres, et notamment, le déplacement de l'AOMC qui n'était pas forcément inclus dans les réflexions des années 2000 et qui changent quelques paramètres de la mobilité douce. In fine l'entrée nord de la ville, projet régional qui a été mis à l'enquête publique en 2011, en phase d'approbation par le Conseil d'Etat, et permettra de faciliter l'accès au quartier sous-gare de la ville, évitant la zone commerciale de Collombey est aujourd'hui signé et validé.

La volonté du Conseil municipal de densifier le centre-ville, amenant ainsi des habitants dans ces quartiers, implique la mise en œuvre de mesures de mobilité créant les conditions cadres garantissant une bonne qualité de vie dans la commune. Les lignes directrices de cette politique sont de créer un réseau de transports en commun performant, donc attractif tant à l'échelle de la région qu'à celle de la ville d'inciter l'utilisateur à utiliser d'avantage certains axes (routes cantonales, autoroutes et routes communales principales), notamment, en « rehiérarchisant » le réseau routier, renforçant certaines pénétrantes (accès nord, accès sud,...) et diminuant l'attractivité du centre-ville. Il faut finalement renforcer le réseau de mobilité douce interne de la ville afin de promouvoir ce mode de déplacement auprès des citoyens actifs dans celle-ci. La Municipalité serait bien évidemment favorable à un projet qui placerait Monthey sur la ligne ferroviaire du Simplon, mais elle est consciente qu'une telle réalisation n'est pas inscrite au PRODES 2035. Je me permettrai de rajouter qu'entre le moment où nous avons rédigé cette réponse et ce soir, nous avons accueilli l'Association Transport & Environnement (ATE) dans nos locaux des Services techniques. Il y avait Mmes Franz et Bezat qui étaient présentes et, elles avaient invités M. Vincent Pellissier qui est le chef de la mobilité du canton du Valais, qui a fait un exposé du Concept cantonal de la mobilité (CCM) en 2040. Je vais vous passer quelques slides (voir annexes).

Les objectifs du Conseil d'Etat sont ceux dont je vous ai parlés tout à l'heure, avec une meilleure accessibilité ainsi qu'une meilleure qualité de vie, des transports performants et une mobilité plus douce. Le but est de doter le canton d'une vision globale, disposé de moyens humains et financiers, offrir des perspectives de développement.

Le canton est toujours connecté à plusieurs niveaux, il y a d'abord un raccordement national et international. Nous avons la chance en Valais d'être sur des axes internationaux qui soit ferrivières ou routiers avec notre autoroute qui peine à être terminée, mais qui le sera un jour.

Il y a des axes qui servent à desservir les centres touristiques et vous l'avez peut-être vu et lu, avec des projets de liaison de pleine montagne, certains sont clairement portés par le canton. Il y a des axes qui concernent les agglomérations et des axes qui concernent les zones de périphéries.

Vous voyez qu'aujourd'hui la priorité numéro une est la sécurisation de l'AOMC, il y a des nouveaux arrêts sur la ligne du Tonkin, notamment du côté de Muraz, et vous voyez aussi que dans les priorités, la numéro six correspond à la liaison sud-Léman, qui dans le calendrier de la Confédération, respectivement, des services cantonaux est considérée prioritaire par rapport au raccordement de la ligne du Simplon.

Vous voyez en numéro dix, la connection Monthey-ligne du Simplon planifiée dans un horizon qui sera au-delà de 2035. Vous avez peut-être entendu parler au Grand Conseil, qu'il était prévu un terminal pour la gare de Sion et qu'aujourd'hui le





canton appuie la construction du terminal de la gare de Monthey et une autre unité qui sera construite du côté de la gare de Viège. Pour résumer, vous voyez que sur les axes de la colonne vertébrale qui dessert notre canton, et du Chablais en particulier, que la ligne du Tonkin est considérée comme une épine dorsale. Si nous passons au prochain slide, nous pouvons voir les sites prioritaires dans le Bas-Valais. Le Chablais valaisan est en numéro un avec ses interconnexions, ses augmentations de fréquences dont nous avons parlé tout à l'heure, entre Saint-Maurice et Saint-Gingolph, et également dans l'autre sens : dans le Chablais valaisan encore une fois, le développement de l'offre Monthey-Bouveret-Saint-Gingolph. Vous savez qu'il y a un projet conséquent dans le périmètre de la gare de Monthey dans lequel nous sommes un des partenaires avec les CFF, l'AOMC, le canton et des privés.

Pour terminer voilà la vision 2020-2025-2030, vous voyez que la question qui faisait l'objet de votre intervention, c'est un Horizon 2030+. Selon le plan directeur des CFF, Genève-Brig seront plus rapidement reliés. Un centre de logistique voit le jour dans le Valais central, le raccordement de Monthey à l'arc lémanique et à Brig est amélioré.

Je voulais terminer en vous disant que l'Horizon 2020 c'est le déplacement et la sécurisation de l'AOMC. En 2030, c'est la desserte sud-Léman, et en 2040, c'est le raccordement à la ligne du Simplon CFF.

Sachez également que les syndicats et tous les présidents de communes du Chablais et de la région soutiennent unanimement ces lignes directrices que nous avons évoquées tout à l'heure. Une remarque des CFF ne figure pas dans ces tableaux, c'est le cadencement des CFF dans ces projets, qui est assez complexe. En gros pour les utilisateurs, ce serait au 0 à Lausanne, au 30 à Aigle et au 60 à Sion.

Si nous voulions à ce jour insérer Monthey dans cette grille, cela se ferait au détriment d'une gare située entre Vevey et Sion. Je vous laisse choisir laquelle et vous laisse également le soin de la défendre. Tout cela pour vous dire que le risque de revenir avec cette question auprès des autorités fédérales, c'est de brouiller les pistes, comme vous pouvez le voir des calendriers sont inscrits, des voyants sont au vert en terme de planification, en terme de finances et de volonté politique, et effectivement le « projet Nantermod » puisque c'est comme cela qu'on l'appelle dans le Valais central, date des années 1970. J'ai eu cette semaine l'occasion de discuter avec des vieux Collombeyrois de la construction des raffineries de Collombey, dans les années 1960. Il y avait déjà quelques projets de réservation de terrain pour « mailler » la ligne du Tonkin à la ligne du Simplon où se trouve la gare de triage d'Aigle.

Voilà M. Dubois, mon service et moi-même restons à disposition pour développer ce sujet, et j'espère que nous avons pu répondre à vos attentes. Merci à tous.

Sachez que ces documents sont téléchargeables sur le site du Service de la Mobilité du canton.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Cottet. M. Dubois.

### **Intervention de M. Arnaud Dubois (PLR)**

Tout d'abord, je remercie M. Cottet pour son qualificatif de « vieille gloire », et le rappel de ma laborieuse carrière footballistique. Ceux qui me connaissent un peu,



savent que j'ai toujours bien aimé discuter des décisions arbitrales, ce ne sera pas différent ce soir. Je tiens, en premier lieu, à revenir sur votre arbitrage, ce n'est pas M. Philippe Nantermod, mais mon initiative privée qui est à l'oeuvre de cette question. Voilà cela dit, je peux maintenant remercier le Service et la Municipalité pour cette réponse détaillée qui résume bien les objectifs de notre commune en terme de mobilité. A la lecture de cette réponse, je prends note, avec satisfaction, que la Municipalité serait évidemment favorable à un projet qui placerait Monthey sur la ligne du Simplon. Je l'encourage, néanmoins, surtout si le projet date des années 1970, et n'a toujours pas avancé aujourd'hui, à se montrer proactive, afin qu'un tel projet puisse enfin une fois voir le jour.

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

Vous aurez compris que l'arbitre n'est pas dans ce parlement, ni autour de cette table, mais dans d'autres chambres, plus au nord d'ici, et je vous encourage vivement dans vos titres et fonctions, à aller crocher ces wagons le plus vite possible.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Dubois et M. Cottet. Nous passons

**6.3 Question de M. Joseph-Marie Oberholzer portant sur la gestion des parkings**

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

M. Contat, la parole est à vous.

**Intervention de M. Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité**

Merci Mme la Présidente, Mmes et MM.,

M. Oberholzer, vous nous disiez dans l'entrée en matière de votre question que les possibilités de stationner sont multiples. « Dehors, dessus, dedans, dessous, les parkings de Monthey sont partout ! » Et c'est vrai, actuellement, il y a anarchie à ce niveau. Effectivement, le Service vient de recevoir un mail, d'un monsieur bien connu, puisqu'il épingle nos services assez régulièrement sur Facebook, qui nous a fait parvenir 12 photos prises le même jour devant la banque UBS et qui nous dit : « Mais que se passe-t-il ici ? Qu'allez-vous faire pour sécuriser le passage des piétons, mon fils a failli se faire renverser ». Nous avons ressorti les statistiques du Service, depuis janvier à mai, à cet endroit précis devant la banque UBS, et nous avons vu que nous avons mis 164 amendes. Nous avons l'impression que nous faisons rien, mais le résultat est tout de même impressionnant.

Samedi dernier de 9h00 à 10h00, j'étais avec deux amis sur une terrasse de la place montheyenne tout près de la banque BVC, et en l'espace d'une heure j'ai compté 37 voitures qui se sont arrêtées pour aller au bancomat. Nous sommes conscients de la problématique, mais voilà ! Je vais répondre à vos questions plus



précisément. La première était : pourquoi ne pas mettre en place un système de paiement par smartphone ?

Nous sommes en train de faire une analyse de trois systèmes différents pour aller dans ce sens. Nous nous sommes rendus compte que le smartphone est l'avenir, on y travaille, le but est de trouver une solution, mais cela prend un peu de temps. Votre deuxième question : pourquoi un parking comme le M-Central, (environ 600 places et plus à l'avenir) donc conséquent où l'accès n'est pas facile, ne possède-t-il pas une signalétique appropriée pour amener les automobilistes à bon port ? Vous le verrez dans les annexes transmis avec notre réponse, il y a 14 panneaux qui montrent les accès du M-Central. Toutefois, je reste ouvert pour vous accompagner, avec M. Blaise Truffer, notre agent dévolu à tout ce qui est signalisation routière, pour regarder tout ce que nous pourrions améliorer. Il me semble déjà que le parking du M-Central est déjà bien indiqué et les prochaines modifications, qui se feront, puisque vous savez que nous pourrions bientôt entrer dans ce parking, par ce qui est actuellement l'entrée de l'ancienne COOP en ville, et cela devrait aussi améliorer l'accessibilité de ce parking.

Dernière question : vous nous parliez d'un éventuel parking minute. Il faut revenir en arrière dans l'historique, car il y a quelques années, tout le centre-ville a été remanié avec les zones 20km/h et 30km/h, et la philosophie de diminuer la circulation et de diriger les automobilistes vers les parkings du M-Central, du Cotterg, Château-Vieux ou Place d'Armes. Nous ne sommes pas loin pour y aller, j'ai mes bureaux dans le M-Central, je vais régulièrement en ville à pieds, c'est une question d'habitude. C'est sur une demande des artisans et commerçants de l'époque qui avaient demandé de mettre un stationnement limité à deux heures maximum. Suite à l'assemblée générale de ARTCOM, les commerçants et artisans sont dans une réflexion de pouvoir baisser ce temps de stationnement de deux heures à une heure. De notre côté, au niveau du stationnement minute, comme vous pourrez le lire, il paraît compliqué pour quelques raisons. Une de ces raisons est celle de l'infrastructure. Il faudra mettre des bornes, et si nous mettons des bornes, il faut mettre du personnel adéquat pour faire respecter, donc il faudra vraisemblablement plus de policiers le cas échéant pour amender. Outre cette philosophie, que nous avons eue, de limiter la circulation au centre-ville, nous avons peur que cela fasse un appel d'air, et que chaque commerce ayant pignon sur rue réclame un ou plusieurs arrêts minutes devant sa devanture, qui risquent de faire un appel à l'augmentation de la circulation, soit le contraire du but recherché en 2015. Voilà pourquoi nous n'envisageons pas de partir dans cette solution. Je crois que j'ai fait le tour, je reste ouvert, tout comme la Municipalité, à toutes suggestions. Merci pour votre attention.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Contat. M. Oberholzer.

### **Intervention de M. Joseph-Marie Oberholzer (ADG)**

Je remercie M. Contat ainsi que la Cdte Mme Violaine Martinella-Grau d'avoir pris le temps de répondre à ces questions. Tout d'abord, concernant le point a), le système de paiement parking, il est clair que nous allons automatiquement entrer dans ce système, il faut vivre son temps et je vous remercie d'entrer dans ce jeu. Concernant le parking du M-Central, vous connaissez comme moi le prix de ce parking, qui est environ de 10 Mio de francs, c'est un parking situé au centre-ville



et qui comprend environ 650 places. Il est mentionné que les gens de la région connaissent ce parking, j'en suis convaincu, mais les personnes ont de la peine à en prendre le chemin, alors je me rejouis de voir la liaison avec la Coop pour véritablement constater que ce parking devienne un endroit stratégique pour la ville, et j'ose espérer que les travaux Coop-Poste débutent dans les plus brefs délais, et je demande à la Municipalité de nous tenir informés de la situation.

Concernant le point 3, concernant les zones 20km/h et 30km/h. L'objectif est d'amener les véhicules dans les parkings pour diminuer la circulation au centre-ville. Vous l'avez relevé, M. Contat, vous constatez que notre ville offre des places de parc en surface et vous avez remarqué que les habitudes des automobilistes ne se corrigent que peu. Que manque-t-il pour appliquer la loi ? Vous avez répondu qu'il vous faut du personnel, donc cela coûte de l'argent, mais il arrive un moment où nous sommes bien obligés d'agir par le porte-monnaie. Si la police est plus souvent sur le terrain, et si elle devient une police de proximité, cela serait assez intéressant que les gens se rendent compte, que l'on s'occupe d'eux. Deuxièmement, nous pourrions parler à un policier que ce soit pour une chose ou l'autre, mais il faut qu'ils soient visibles, et c'est ce qui manque actuellement !

Quant aux bornes proposées, je sais, pour avoir assez suffisamment fouillé, qu'elles ont un coût, mais je crois que nous aurions pu entrer en matière pour mettre en place quelques places dévolues aux automobilistes qui veulent aller dans les commerces de la place. Je vous remercie.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Oberholzer. M. Contat est-ce que vous souhaitez réagir?

**Intervention de M. Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité**

Non.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Très bien. Nous passons à la

**6.4 Question de M. Blaise Carron portant sur le blanchiment d'argent sale lors de ventes communales**

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Je passe la parole au Président de la Municipalité.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci Mme la Présidente. M. Carron, vous vous souciez de la provenance des fonds lorsque la commune vend une parcelle à une entité privée. La grande question lorsque nous parlons de blanchiment d'argent sale, c'est évidemment dans les transferts immobiliers, d'où provient l'argent immédiat en d'autres termes, est-ce que le montant est payé en liquide ?



Je vous rassure toutes et tous, la commune n'accepte pas de paiements en liquides de biens immobiliers. Le paiement provient d'un compte d'une banque suisse, ou reconnue au niveau suisse, et la plupart du temps par l'intermédiaire du compte du notaire, cela décharge toutes responsabilités. Quant à savoir si nous pouvons aller plus loin, car c'est la question qui nous est posée. La personne qui gère le compte que se soit au niveau bancaire ou au niveau du notaire, doit s'assurer de la provenance et ainsi de suite. Si je prends un exemple concret, prenons un nom qui ne puisse toucher personne, mais qui est très connu en Valais, prenons un certain M. Carron qui souhaite acquérir une parcelle sur la commune de Monthey. Evidemment, que nous n'allons pas savoir si son argent provient de son revenu, d'heures supplémentaires, d'un héritage, de la vente d'une parcelle ou de sa fortune. Ce n'est pas un problème, du moment que la commune n'encaisse pas d'argent cash, donc du moment que cet argent n'est pas versé cash. Nous n'avons encore personne qui est venu à la commune avec une valise pleine d'argent et je reste persuadé que cela ne se fera pas. Je crois avoir répondu de manière assez brève, concise et complète à la question de M. Carron.

#### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. le Président. M. Carron.

#### **Intervention de M. Blaise Carron (ADG)\***

M. Coppey, je vais être franc et transparent avec vous. Avec cette réponse vous nous avez déçus. En effet, habituellement nous entendons ce type de réponse, aussi faible, superficielle, qui dénote d'une non compréhension des enjeux contenus par la question posée par d'autres élus à la Municipalité que vous. Nous sommes habitués à ce type de réponse lorsque nous posons des questions au municipal en charge des travaux à la place d'armes par exemple ou à celui en charge d'introduire la taxe au sac. Les réponses que vous apportez à nos questions sont en général d'une autre tenue et avec un contenu plus soutenu. J'ai en tête du reste votre début de réponse à notre question portant sur la mise en place de l'égalité salariale pour le personnel employé par la commune de Monthey. Sauf erreur, votre réponse commençait par « Nous n'avons pas attendu votre question pour saisir de cette problématique, etc. »

Et bien M. le Président, pour notre question au sujet des moyens auxquels la commune a recours pour se protéger d'éventuelles tentatives de blanchiment sur son territoire, c'est ce même type de début de réponse que nous aurions souhaité entendre. En effet, comme vous le savez, le Chablais et l'Arc lémanique sont régulièrement cités comme étant une zone où les différentes mafias, notamment italiennes, blanchissent de l'argent dans des projets immobiliers. Par ailleurs, courant 2017, les médias nous apprenaient que le patron d'une entreprise haut-valaisanne de génie civil active dans la construction de l'autoroute avait, selon toute vraisemblance, des liens avec une mafia italienne. Cela signifie donc que nous ne sommes pas à l'abri de ce genre de pratiques. M. le Président, aux vues du dynamisme que connaît le secteur de la construction dans notre commune et de l'attractivité dont jouit Monthey, nous voulons ardemment que la commune ne soit pas confrontée à une situation de blanchiment sur notre territoire. C'est pourquoi, afin que l'image de notre ville ne soit pas salie, nous vous invitons dans le futur à

\* Texte de l'auteur



être plus vigilant, et à ce que la Municipalité s'appuie sur tous les outils mis en place au niveau de la législation fédérale pour ne pas être confrontée à des cas de blanchiment d'argent sale sur notre territoire. A ce titre, nous ne pouvons nous satisfaire de votre réponse, et nous vous demandons de nous apporter un complément, beaucoup plus précis, lors de la prochaine séance du Conseil général. Je vous remercie.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Carron. M. le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci Mme la Présidente. M. Carron, je rappellerai quand même que la question portait sur des achats immobiliers. Lorsque nous parlons de constructions d'autoroutes, nous sommes dans un tout autre domaine, où nous avons un maître d'ouvrages avec des contrats d'entreprises, et non pas avec un contrat de vente. A un moment donné, je veux bien être un peu plus précis, mais il faut aussi être précis de votre côté avec les questions. Nous sommes évidemment à disposition pour répondre à toutes les questions de manière précise, à votre satisfaction, je l'espère.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. le Président. Nous passons à la dernière

**6.5 Question de Mme Eliane Launaz Perrin portant sur la vente d'un terrain communal à la société Tertianum**

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Je passe la parole au Municipal, M. Thétaz.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Municipal en charge du dicastère Affaires sociales, 3<sup>ème</sup> Age & Santé**

Merci Mme la Présidente, Mmes et MM. les Conseillers généraux, Mme la Conseillère générale Eliane Launaz Perrin,  
Vous étiez intervenue lors de la dernière séance du Conseil général du 12 mars 2018, en posant trois questions sur la vente d'un terrain communal à la société Tertianum.

Votre première question était la suivante :la vente d'un terrain communal à Tertianum est-elle irrémédiable ?

Au nom de la Municipalité, je peux vous apporter la réponse suivante avec un petit historique: au début 2013, Stéphane Coppey, président de la commune a été interpellé par le bureau d'architectes Bonnard et Woeffray ainsi que par le bureau d'ingénieurs Kurmann et Cretton, tous deux locataires auprès de GESSIMO, au sujet de l'acquisition de nouveaux locaux par leur entreprise. Dans le but de préserver des places de travail au centre-ville, la parcelle n° 862 a été proposée à la direction de ces deux bureaux. Au début 2016, ces deux bureaux ont soumis à



l'enquête un projet de construction d'un bâtiment sur cette parcelle n° 862. En parallèle, ces deux bureaux ont acquis des Transports Publics du Chablais la parcelle n° 6221 et ont également soumis à l'enquête un projet de construction d'un bâtiment sur ce terrain. Ayant obtenu plus rapidement l'autorisation de construire sur la parcelle n° 6221, les deux entités ont décidé d'y installer leurs bureaux. Dans le même temps, la société Tertianum a contacté, durant la dernière législature, la commune en vue d'acquérir des locaux destinés à la construction d'un EMS privé et d'appartements protégés. Considérant que le projet de Tertianum représente des places de travail ainsi qu'un service supplémentaire à la population la ville de Monthey a proposé à cette société la parcelle n° 862. Après discussions, le Conseil municipal a décidé le 12 mars 2018 de procéder à la vente de la parcelle n°862, d'une surface de 1'785 m<sup>2</sup>, au prix de 1'500 francs le m<sup>2</sup>, avec la réserve qu'un EMS soit réalisé sur ce terrain. L'acte de vente a été signé quatre jours plus tard et inscrit au Registre foncier.

Votre deuxième question Mme Launaz Perrin : si la réponse est non, la Commune va-t-elle alors s'approcher d'une institution autonome de droit public ou à une Fondation qui puisse offrir ces prestations ou alors envisager un Tilleul bis ou multi sites ?

Compte tenu de la réponse que je viens de vous énoncer, il n'y a pas d'autre démarche envisagée.

Votre troisième question: dans le cadre d'une vente avec la construction d'appartements protégés, les critères définissant de "vrais" appartements protégés seraient-ils garantis ? Quel serait le prix de location de ces appartements ? Serait-ce à un prix abordable ?

Tout d'abord, il est à préciser qu'il n'existe pas, pour le canton du Valais, de directive vraiment claire concernant les appartements protégés, ni en termes de normes architecturales, ni en ce qui concerne l'organisation, l'encadrement et le fonctionnement. La dernière directive cantonale s'y rapportant est la directive relative à l'autorisation d'exploiter un appartement à encadrement médico-social qui date du mois de juin 2006. D'autres cantons différencient l'exploitation de ces deux types d'appartements, et c'est le cas du canton de Vaud, qui définit des critères bien précis pour les appartements protégés et je peux vous les énumérer : architecture adaptée aux personnes âgées, à mobilité réduite ou handicapées, encadrement et sécurité accrue, permanence d'une soignante ou d'une personne répondante, accès à des espaces communautaires favorisant les relations sociales, prestations socio-hôtelières à la carte comme repas, ménage, blanchisserie, animations, sorties, etc., accès aisé à certains services présents sur le site comme pédicure, coiffeur, etc., accès aisé à d'autres dispositifs de prise en charge en cas de besoin accru, momentané ou régulier comme foyer de jour, accueil temporaire, court séjour.

Dans le cadre de ces appartements, les soins éventuels sont assurés par le CMS ou une organisation de soins à domicile. Si un encadrement permanent devient indispensable, une admission en long séjour dans un EMS peut s'avérer nécessaire pour garantir un bon niveau de sécurité et de qualité de vie. L'appartement protégé est un vrai domicile privé. Un bail à loyer est établi et les prestations particulières sont mentionnées dans un contrat de service. Compte tenu de la grande variété d'appartements protégés, que ce soit au nombre de pièces, standing, emplacement, services, etc., il existe des différences de prix importantes. Certains appartements protégés subventionnés sont disponibles à partir de quelques centaines de francs par mois avec des prestations hôtelières non comprises, alors



que, toutes prestations comprises, d'autres appartements protégés de beaucoup plus haut standing peuvent coûter plusieurs milliers de francs par mois. Dans le cas qui nous occupe, en l'occurrence la société Tertianum a annoncé l'exploitation de 40 à 45 appartements protégés. Compte tenu que ces appartements seront gérés directement en lien avec l'EMS, ils devraient certainement répondre à la plupart des critères que je vous ai énumérés tout à l'heure. En ce qui concerne les tarifs que Tertianum appliquera pour la location de ces appartements, nous n'avons pas connaissance de ceux-ci. Ils seront certainement définis par le coût des loyers que le propriétaire lui facturera, ainsi que par le niveau de standing qui sera proposé. Enfin, en ce qui concerne l'exploitation des lits de court séjour, que vous aviez abordée dans le développement de votre question, nous sommes d'avis que les sept lits prévus aux Tilleuls devraient être répartis à raison de quatre lits pour notre structure communal et trois lits pour Tertianum. Une demande dans ce sens pourrait être adressée au Service de la santé publique du canton du Valais, via la Commission régionale des soins de longue durée. Voilà pour les éléments de réponse que je pouvais vous apporter Mme Launaz Perrin. Je reste à disposition pour tous renseignements complémentaires.

#### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Thétaz. Mme Launaz Perrin.

#### **Intervention de Mme Eliane Launaz Perrin (ADG)**

Mme la Présidente, M. Thétaz, chers Collègues,

Je vous remercie pour votre réponse, je relève deux points positifs, c'est-à-dire le fait que la commune ait vendu à Tertanium avec la réserve. A la place du mot réserve, pourrait-on mettre le mot « à la condition express » ? A la condition express que ce soit un EMS et non pas un achat que l'on pourrait revendre à un autre investisseur ?

Et l'engagement que la commune a pris de demander au Service de la santé publique, via la Commission régionale des soins de longue durée, qu'une prise en charge par Tertanium des lits de court séjour, dont on sait que ce sont des lits qui ne rapportent rien à un EMS. Cela n'aurait pas été normal que les Tilleuls assument l'entier de ces lits. En ce qui concerne les appartements protégés, on peut effectivement espérer que Tertanium, qui travaille sur toute la Romandie et la Suisse, va appliquer les critères qui sont définis dans le canton de Vaud. Espérons-le. Par contre, ce que nous pouvons imaginer, je ne vois pas, ce qui ne permettrait pas à la commune d'être proactifs, et de dire, n'attendons pas de directives valaisannes et faisons nos directives. Que voulons-nous pour nos personnes âgées et notre futur ? Définissons des critères et négocions avec Tertanium. La réponse par rapport au loyer me laisse un peu sur ma faim. Je ne faisais pas partie du Conseil général en 2012, mais le Conseil général a adopté un postulat logement, notamment en ce qui concerne les loyers abordables. Je pense qu'il est temps de l'activer, notamment pour les appartements protégés que fournira cet EMS.

Je voulais également vous informer qu'une petite commission de l'ADG, composée de trois personnes, dont je fais partie, rencontrera M. Crognalletti la semaine prochaine, à Tertanium Saxon, et nous lui ferons part de nos interrogations, de nos questions et de nos souhaits. Merci.





**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Mme Launaz Perrin. M. Thétaz.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Municipal en charge du dicastère Affaires sociales, 3<sup>ème</sup> Age & Santé**

Merci pour votre prise de parole, Mme Launaz Perrin. Vous avez relevé le fait que nous avons mis une réserve pour l'EMS. Oui, nous pouvons assimiler cette réserve à une condition. Nous prenons l'engagement de faire cette démarche au sein de la commission de soins longue durée par rapport à cette répartition des lits de courts séjours entre Tertianium et le home des Tilleuls. Puisque vous rencontrez bientôt M. Crognalotti du groupe Tertianium, nous nous réjouissons que vous nous fassiez un petit compte-rendu, et n'hésitez pas à lui faire part de vos préoccupations et des nôtres aussi, concernant les loyers qu'ils pratiqueront par rapport à ces appartements protégés à Monthey. Je me réjouis d'avoir le petit-compte rendu que vous aurez l'occasion de nous faire lors d'une prochaine séance de commission au sein de mon dicastère.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Thétaz. Nous allons passer aux derniers points de l'ordre du jour, les « tant attendus »

**7. Divers**

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

La parole est au Conseil général. M. Maret.

**Intervention de M. Denis Maret (PDC)\***

Mme la Présidente, MM. les Conseillers généraux, MM. les Municipaux,  
Je profite d'avoir la parole pour poser deux questions à deux Municipaux mais qui concernent dans les deux cas l'accessibilité. Ma première question est à l'attention du Municipal M. Pierre Contat.

La société se doit de tout mettre en œuvre pour que l'égalité des personnes handicapées soit effective. La possibilité de pouvoir se déplacer en toute sécurité est un impératif, et nous devons trouver des solutions pragmatiques, et faire appel à des structures existantes dans la mesure du possible. Mes questions sont donc les suivantes : des bandes podotactiles ont fait leur apparition sur l'Avenue du Crochetan, qui a mandaté ou demandé la pose de ces bandes podotactiles ? Quel bureau a validé la pose des dites bandes ? Lorsque je parle de bureaux, je parle de bureaux spécialisés. Toutes les possibilités de mobilités ont-elles été prises en compte avant la pose des dites bandes podotactiles ? Et qui a payé la pose ? Je vous remercie pour votre réponse.

Mes questions suivantes sont à l'attention du Municipal Yannick Délitroz. Nous avons actuellement en projet de nouvelles constructions et des rénovations sont en cours dans la commune, notamment à la maison de commune qui est finie, et le tribunal. Etant moi-même une personne handicapée, je me pose systématiquement

\* Texte de l'auteur



la question de l'accessibilité . Mes questions : les plans des rénovations ou des nouvelles constructions sont-ils soumis à un diagnostic d'accessibilité? Les obstacles majeurs en termes de conformité aux exigences légales et aux normes SIA sont-ils identifiés? Si oui, ce diagnostic concerne-t-il uniquement la construction adaptée aux personnes à mobilités réduites et/ou aussi aux infrastructures intérieures pour les personnes handicapées sensorielles ou cognitives? Qui, au sein de la commune, est en charge du contrôle des exigences légales et des normes SIA? Merci beaucoup pour votre réponse.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Maret. M. Cutruzzolà.

**Intervention de M. Gianni Cutruzzolà (ADG)\***

Mme la Présidente, MM. les Conseillers municipaux, chers Collègues,  
J'ai deux questions, la première concerne le cimetière de la Berclaz et spécialement le jardin du souvenir et les tombes cinéraires.

Des citoyens montheysans se plaignent de l'état du jardin du souvenir et de celui des tombes cinéraires, dont l'entretien n'est pas satisfaisant. Le jardin du souvenir, comme son nom l'indique, devrait permettre à chacun, de venir se recueillir dans la sérénité. Or, celui situé hors de l'enceinte du cimetière de la Berclaz, en-dessus du parking, est utilisé comme un mini-cimetière où l'on trouve des photos, des statuettes, des fleurs fanées, des messages, des bougies, voire des coeurs en papier, etc. Cet espace offre un aspect négligé et peu engageant pour les familles. De même, les tombes cinéraires sont envahies par la poussière, les toiles d'araignées et par des arrangements floraux poussiéreux, qui donnent une impression de négligence et d'abandon. Le béton de la dalle surplombant le mur en question est envahi par la mousse et accentue encore cette impression de désolation. Le respect dû aux familles montheysannes et à leur défunts nous obligent à entretenir ces lieux de manière adéquate. La Municipalité peut-elle faire le nécessaire auprès des services concernés pour remédier à cette situation?

Ma deuxième question concerne la barrière de la rue du Collège. Une double barrière en forme de chicane a été posée à la rue du Collège, à la hauteur du Mabilion 3. Or, il s'avère que les piétons avec poussettes, les personnes en chaise roulante et les cyclistes rencontrent de grandes difficultés à franchir cet obstacle. Est-il possible d'adapter la chicane de manière à ce que les riverains soient satisfaits en matière de bruit et de sécurité mais que les autres utilisateurs décrits plus haut puissent utiliser la rue du Collège sans entrave? Merci.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Cutruzzolà. M. Aviolat.

**Intervention de M. Alexandre Aviolat (APM)\***

Cher public, cher Collègues, chers Municipaux, bonsoir,  
J'ai une question pour M. Moulin concernant l'agrandissement de la piscine découverte montheysanne.

\* Texte de l'auteur



Dans le magazine « Le Vendredi » du 8 juin 2018, nous apprenons que les études relatives à la transformation de la piscine découverte de Monthey sont terminées et estimées à 15 Mio de francs. Dans le magazine « Bon à Savoir » de juin 2018, nous constatons que la piscine de Monthey est la deuxième plus chère de Suisse romande. Nos questions : chaque année la commune de Monthey essuie environ 400'000 francs de perte de la piscine découverte. Qu'en sera-t-il avec la nouvelle infrastructure et les nouveaux amortissements ? Est-ce que la Commune assumera toujours les déficits ? Un budget de fonctionnement a-t-il été effectué ? Avec 15 Mios d'investissement le prix de l'entrée de la piscine va-t-il augmenter ? Les communes voisines participent-elles à l'investissement ? Si la réponse est non, a-t-on pensé à un prix d'entrée réduit pour les Montheyens ? Sur les photos du « Vendredi » il n'y a plus que de l'herbe. Vont-ils enlever tous les buissons et la plupart des arbres ? Merci pour votre attention.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Aviolat. Mme Contat.

### **Intervention de Mme Céline Contat (APM)\***

Mme la Présidente, chers membres du Bureau, MM. le Président et cher conseillers Municipaux, chers Collègues,

J'ai trois interventions ce soir. Nous aimerions déposer une motion concernant la péréquation des transports des déchets montheyens que j'aurai le plaisir de développer lors d'un prochain Conseil général. Je dépose également un postulat relatif aux déchets de mégots en ville de Monthey, qui sera développé lors d'un prochain Conseil général. J'ai également une question à M. Cottet, concernant la mise en place de la benne à plastiques.

Lors de nos différentes séances sur le nouveau règlement de la taxe poubelle, nous vous avons demandé à plusieurs reprises la remise en place de la benne plastique.

Le plastique a en effet un pouvoir calorifique qui se situe entre le gaz et le pétrole, selon le type de plastique. C'est donc un combustible de toute première qualité.

Il est clair que, pour une entreprise comme Satom, non seulement ça ne lui coûte rien de recevoir du plastique, mais, si c'était une entreprise gérée comme une entreprise privée, elle paierait sans discussion pour le recevoir ! Comme nous le savons parfaitement, la seule justification de la suppression de la benne plastique est à rechercher dans l'augmentation du volume des sacs taxés. Malgré cela, certaines communes voisines comme Troistorrens et Vionnaz, par exemple, ont décidé de la remettre en vigueur comme service à leurs citoyens. Pourquoi ne voulez-vous pas le faire ? La filière plastique existe bel et bien : c'est la Satom !

Nos questions : à quand la remise en place de la benne ou d'un compacteur pour le plastique ? Et à quand la négociation d'un prix de vente de celle-ci ? Merci pour votre attention.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Mme Contat. M. Borgeaud.

### **Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)\***

Mme la Présidente, MM. les Municipaux, chères et chers Collègues,

\* Texte de l'auteur



Je serais bref, simplement pour vous annoncer dans la suite des questions écrites concernant le harcèlement de rue, que le groupe ADG souhaite déposer ce soir un postulat sur le harcèlement de rue, et qui sera développé lors d'un prochain Conseil général. Merci.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Borgeaud. M. Raboud.

**Intervention de M. Damien Raboud (APM)\***

Mme la Présidente, je souhaite déposer un postulat à l'intitulé suivant « Apéro les verres de contact » que j'aurai le plaisir de développer lors d'un prochain Conseil général.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Raboud. D'autres questions ou dépôts de postulats ? M. Aviolat.

**Intervention de M. Alexandre Aviolat (APM)\***

Une dernière remarque concernant l'intranet du Conseil général qui a quelques soucis ces derniers temps. Je ne sais pas si je suis le seul à être confronté à cette problématique, mais lorsque je me connecte, j'ai toujours la chance de tomber sur une page qui indique « erreur » ! Donc j'aimerais bien que l'on puisse faire quelque chose, d'autant plus, que nous parlons de plus en plus, de Conseil général via le virtuel, donc il serait sympathique si nous pouvions accéder en temps et en heures et pouvoir se préparer pour nos commissions ou le Conseil général. Merci

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Si la parole n'est plus demandée, je passe la parole à la Municipalité. M. le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci Mme la Présidente, Mmes, MM.,

**M. Maret**, je laisserai le soin de répondre aux deux Municipaux que vous avez interpellés.

**M. Cutruzzolà**, nous prenons compte de votre première remarque, malheureusement et personnellement, je ne me ballade pas souvent dans cet endroit magnifique. Dès demain matin, nous allons interpellier notre Service IME pour voir, à court terme ou moyen terme, comment nous pouvons remédier à cette situation.

Concernant les barrières de la Rue du Collège, c'est un grand processus qui découle d'une demande des habitants du quartier, que nous pouvons comprendre, par rapport à des passages de véhicules, mais également des passages à une vitesse disproportionnée de la part des cyclistes. La volonté était de freiner les cyclistes.

Maintenant vous arrivez sur un autre élément, avec une impossibilité de passer avec des chaises roulantes et des personnes avec des enfants en poussette. Evidemment, que ce n'était pas le but de la démarche, à nouveau nous allons



intervenir auprès du Service IME, je me retourne vers M. Cottet, pour voir comment nous allons remédier à ce problème, en s'assurant du souhait des voisins, et en même temps, de tenir compte de vos remarques.

**M. Aviolat**, vous vous êtes adressé à M. Moulin qui vous répondra sur les coûts de la piscine pour les futurs coûts de fonctionnement. Concernant l'intranet, je vous l'ai dit de manière extrêmement brève lors de l'intervention dans le cadre des comptes, par rapport à l'ensemble du travail qui doit être effectué au niveau informatique sur l'ensemble de la commune. J'ai dit que notamment l'archivage électronique prendrait du temps. Une chose est sûre, c'est que les modifications rapides vont intervenir par rapport à une distribution de documents que ce soit pour le Conseil municipal ou général, mais je peux d'ores et déjà vous dire que le travail sera fait durant l'été et nous espérons que dans le courant septembre, nous puissions répondre à votre question, car le premier mal à l'aise c'est moi, même si je ne suis pas un spécialiste d'informatique. Je trouve qu'il y a bien trop souvent des problèmes que nous devons résoudre, votre remarque est tout à fait compréhensible et nous en prenons note.

**Mme Contat**, je vous laisserai développer votre motion et votre postulat lors d'un prochain Conseil général, votre question était adressée à M. Cottet, qui je suis sûr qu'il vous répondra bien volontiers.

**M. Borgeaud**, nous prenons note de votre postulat concernant le harcèlement de rue.

**M. Raboud**, vous avez déposé un postulat, c'est intéressant car nous essayons de trouver le but de votre postulat, cela démontre toutes vos finesses, et nous allons travailler durant quelques semaines pour essayer de découvrir. Je n'ai pas encore découvert, mais je trouve le titre assez accrocheur. J'en ai terminé, je passe la parole en premier à M. Pierre Contat.

#### **Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité**

**M. Maret**, je crois qu'il faudra me laisser un peu de temps pour vous répondre, vos questions sont très précises, je ne sais pas s'il y a eu un bureau spécialisé qui a été mandaté. Concernant la pose, c'est l'association des Marmettes qui en a fait la demande, je n'ai pas des réponses précises pour vous répondre, et je vais devoir aller chercher ces informations, et si vous le permettez, je vous répondrai lors d'un prochain Conseil général. Merci.

#### **Intervention de M. Denis Maret (PDC)**

Oui, bien sûr.

#### **Intervention de M. Yannick Délitroz, Municipal en charge du dicastère, Aménagement, Urbanisme & Bâtiments**

Merci **M. Maret**. M. Pierre Contat a dû copier mes notes, car j'ai à peu près la même réponse à vous transmettre. Par rapport aux personnes à mobilité réduite et en situation de handicap, mon service est très attentif tant au niveau des bâtiments communaux, que lorsqu'il y a des privés qui construisent quelque chose afin que tout soit aux normes. Vous avez posé des questions très précises auxquelles je veux répondre de manière précise et je le ferai lors d'un prochain Conseil général si vous le voulez bien.



**Intervention de M. Denis Maret (PDC)**

Merci.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

M.Moulin c'est à vous.

**Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energie & Développement Durables**

Merci Mme la Présidente. Pour répondre à vos différentes questions, **M. Aviolat**, oui, le projet arrive à bout touchant, nous sommes à quelques semaines de finaliser administrativement la relation entre la commune et l'association de la piscine. Oui, le budget est de l'ordre de 15 Mio. Oui, bien évidemment qu'il y aura une augmentation de frais de participation pour la commune. Elle a déjà été présentée au Conseil général de 2014. Nous allons passer de l'ordre de 400'000 francs à 1'100'000 francs.

Concernant votre remarque dans le Bon à Savoir et qui a défrayé la communauté Facebookienne et Twitteriste, oui à priori, et je dois vous dire en toute honnêteté, j'ai été un peu surpris, car nous avons pris des renseignements au sein des différentes piscines que nous avons été visiter pour ce fameux projet. Il semblait que nous étions dans le tir avec une entrée à 7 francs par jour pour un adulte et à 3.50.- pour un enfant. A priori non, les prix ne seront pas remis en cause, cela reste de la compétence de l'APM. Je me ferai le porte-parole en tant que représentant de la commune, et je me ferai un plaisir de transmettre votre message, qui est certainement le même que celui que nous avons pu voir sur les réseaux sociaux. Au niveau des réseaux sociaux, il y avait des gens qui étaient pour et des gens contre. Il y aura une grande évolution. Nous allons éliminer la butte qui se trouve du côté de la police cantonale, raser des arbres, mais rassurez-vous, nous allons en replanter avec la collaboration de l'architecte-paysagiste, M. Pascal Bérod qui nous a déjà fait la magnifique place qui se trouve derrière le Crochetan. Nous allons mettre une grande part à l'aspect ombragé, surtout du côté de la pataugeoire. Mon idée est, à moyen terme, de venir présenter ce projet devant le Conseil général afin que vous puissiez avoir plus d'informations. L'assemblée générale a eu lieu jeudi passé à la piscine, j'ai toute la documentation et je suis prêt. Pour les autres réponses, je me ferai le porte parole en tant que représentant de la commune, auprès de l'APM au niveau des prix

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

**Mme Contat**, je crois que nous n'allons pas fatiguer cette humble assemblée ce soir, pour un sujet, sur lequel nous avons eu l'occasion de débattre, notamment dans le groupe de travail qui a rendu ses conclusions et qui a maintenant transmis le dossier à la municipalité pour qu'elle se détermine. Je pense que nous avons passé des dizaines d'heures sur ce sujet, et je ne peux que vous répéter une chose ; les municipalités ont l'obligation et la mission de collecter des déchets qui bénéficient d'une filière. C'est cela que l'Ordonnance fédérale impose aujourd'hui. A



l'heure actuelle, en Suisse, nous n'avons pas de filière pour les plastiques. Il existe entre 15 et 20 sortes de plastiques référencés, ce n'est donc pas aussi simple que vous l'évoquez. Il n'y a pas aujourd'hui de filière. Effectivement, il y a quelques communes en Valais qui se comptent sur le doigt d'une main qu'il l'ont fait. C'est leur droit et probablement par gain de paix, elles ne sont certainement pas structurées, je ne pense pas que cela sera perenne. Je pense qu'aujourd'hui le 90% des communes n'offrent pas de filière, puisqu'il n'y en a tout simplement pas ! Je me permettrai de vous corriger, lorsque vous dites que la SATOM va payer pour ramasser ces déchets. Je suis en train de rechercher les échanges d'un de vos collègues de parti cantonal qui a mis une tribune libre, il y a environ deux mois dans le Nouvelliste, et je me suis permis d'échanger avec lui et de lui répondre. Il a écrit dans un quotidien qui tire à 300'000 exemplaires en disant que des communes étaient payées pour fournir des plastiques aux usines d'incinération. Je lui ai demandé de me citer ces communes, et à ce jour, je n'ai toujours pas de réponse. Je lui ai simplement dit qu'il confondait les charges et les produits. Il n'y a pas aujourd'hui d'usine qui paie. On peut effectivement aujourd'hui amener une benne à la SATOM, on va nous la facturer 110 francs la tonne. Je vous répète qu'il n'y a pas de filière à ce jour. Non, nous ne sommes pas prêts à mettre une benne, car il n'y a pas de raison de le faire, et je crois que nous n'allons pas refaire le débat ici, nous allons maintenant avancer avec la Municipalité et nous verrons ce qu'il en ressort. Je vous le répète pour la cinquième fois, non il n'y a pas de filière pour les plastiques en Suisse, chose que je déplore, et cela je dois le préciser et nous l'avons déjà dit, le jour où il y aura quelque chose qui sera proposé, et bien le lendemain matin, une filière sera mis en place chez nous bien évidemment !

#### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Cottet. La parole est-elle encore demandée ? Si ce n'est pas le cas, je clos la discussion. Mmes et MM. les Conseillers généraux, nous arrivons au terme de cette séance. Je tiens à remercier mes collègues du Bureau, les chefs de groupe, ainsi que l'ensemble des élus pour leur travail. J'adresse également un merci tout particulier au Chancelier pour sa précieuse collaboration. Merci de faire parvenir par mail toutes vos interventions, et notamment les questions écrites, interpellations, postulats et motions à notre secrétaire. Il est exactement 22h32, je lève la séance du Conseil général. Bonne soirée, bonne rentrée et excellent été à vous tous !

LA PRESIDENTE

LA SECRETAIRE

Laude-Camille Chanton

Carla Gex-Udriot



# Programme de subventions pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables

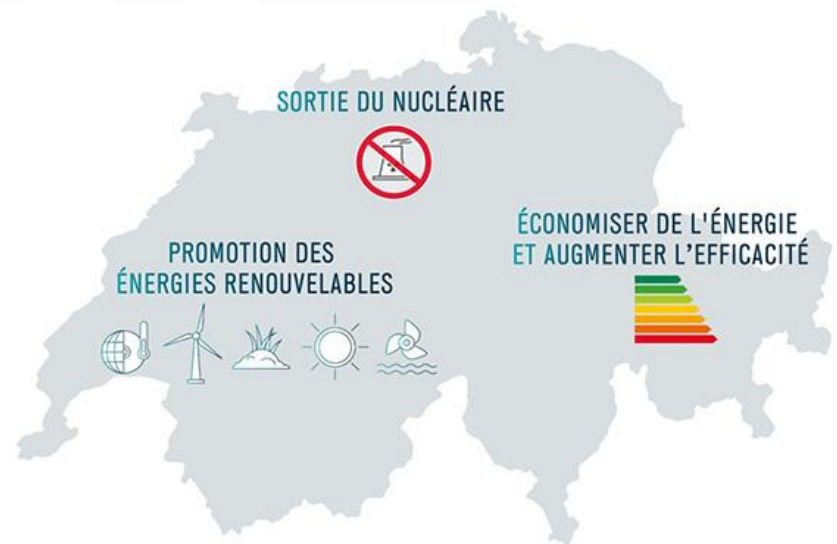
**Date :** 11 juin 2018

**Présentation :** Service Electricité, Energies & Développement Durable (SED<sub>2</sub>)



# Contexte suisse dans le domaine de l'énergie

Une population qui croît...  
Une dépendance à l'étranger....  
Des dérèglements climatiques...  
Une sortie du nucléaire programmée...



# Cadre du programme

## Objectifs de la politique énergétique communale

- Atteindre la société à 2000 Watts

## Objectifs du plan directeur des énergies

- Encourager le solaire PV, le thermoréseau, les PAC, le bois et le solaire thermique
- Réduire la consommation de gaz, de mazout et les chauffages électriques

# Que proposer?

Des subventions qui:

- évitent l'effet d'aubaine
- soient complémentaires à celles du canton
- restent dans le cadre de la limite annuelle du fonds
- touchent un public large
- mettent en valeur ce qui existe (plate-forme Planeterr, borne pour véhicules électriques, etc.)

# Programme

10 nouvelles subventions pour les entreprises et les particuliers pour les inciter à.....



# ... investir dans les énergies renouvelables

**But:** assurer un approvisionnement en énergie durable et local et s'affranchir des énergies fossiles qui sont limitées et importées

**Situation à Monthey:** beaucoup de chauffages électriques sur le coteau, une majorité de chauffage à énergies fossiles, une centaine d'installations solaires photovoltaïques et un thermoréseau à étendre en plaine

# ... investir dans les énergies renouvelables

## Subventions:

- **Remplacement d'un chauffage à énergie fossile et électrique par une PAC sol-eau:** destiné au coteau, complémentaire du thermoréseau
- **Panneaux solaires photovoltaïques:** les prix de l'électricité sont bas à Monthey
- **Produit «Horizon»**

# ... se déplacer de manière durable

## Subventions:

- **Aide à l'achat d'un véhicule électrique:** une borne à la place d'armes
- **Abonnement Mobility:** un emplacement à la gare
- **Plan de mobilité pour entreprise:** améliorer la gestion de la mobilité des collaborateurs
- **Vélos électriques**
- **Cartes journalières CFF**

# ... réduire leur consommation d'énergie

**But:** inciter à la rénovation des habitats et favoriser des installations techniques (chauffage, ECS, procédés industriels) efficaces

**Situation à Monthey:** rénover tous les bâtiments par rapport aux normes actuelles permettrait d'économiser 50% des besoins actuels en chaleur du logement.



# ... réduire leur consommation d'énergie

## Subventions:

- **Audits énergétiques (CECB+):** 1<sup>ère</sup> étape qui permet de faire un diagnostic de l'état de son bâtiment et d'avoir une estimation des coûts de rénovation. Complète la subvention cantonale liée à l'amélioration de sa classe énergétique
- **Remplacement des fenêtres pour les bâtiments existants:** complémentaire à la subvention du canton pour l'isolation des façades, toitures et radiers.
- **Audits pour gros consommateurs:** ces derniers consomment 30% de l'énergie thermique et 20% de l'énergie électrique sur le territoire (hors site chimique)

## ... s'informer et se former

**Formations en lien avec l'énergie pour le personnel technique (entreprise, gérances) et les particuliers:**  
formation Energo ou Sebasol par exemple

**But:** savoir régler correctement un système de chauffage permet des économies d'énergie importantes. Apprendre à construire sa propre installation solaire thermique. Impliquer les citoyen-ne-s et entrepreneurs.

Pour de plus amples informations,  
rdv sur notre site web:

[www.monthey.ch/sed2/dd](http://www.monthey.ch/sed2/dd)



Rapport n° 5 – 11.06.18  
- Comptes 2017

Monthey, le 31.05.18

## 1. Préambule

Dans l'optique de la séance du Conseil Général du lundi 11 juin 2018, la Commission de Gestion s'est réunie à cinq reprises pour se pencher sur les comptes 2017 de la Commune de Monthey. Lors des différentes séances, la Commission de Gestion a notamment bénéficié de la présence et des explications de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité, de M. Daniel Moulin, Conseiller Municipal, ainsi que de M. Gérald Gay-des-Combes, Chef de Service en charge du Service Finances & Gestion de la Commune. Outre les réponses obtenues lors de ces différentes séances, une vingtaine de questions ont pu être posées par écrit aux différents Services, que nous remercions par ailleurs pour leur précieuse collaboration. En effet, la plupart des réponses a satisfait la Commission de Gestion.

De manière générale, la Commission de Gestion salue les comptes 2017 présentés par la Municipalité.

Liste des présences	
M. Fabrice Caillet-Bois (AdG), Président	07/14/21/28/30 mai 2018
M. Lucien Christe (PLR), Rapporteur	07/remplacé/21/28/30 mai 2018
Mme Céline Contat (ApM), Membre	07/14/21/28/30 mai 2018
M. Sylvain Défago (PDC), Membre	07/14/21/28/30 mai 2018
M. Arnaud Dubois (PLR), Membre	07/14/21/28/30 mai 2018
Mme Samantha Guinchard (PLR), Suppléante	14 mai 2018
M. Guillaume Joris (PDC), Suppléant	14/21 mai 2018
M. Joseph-Marie Oberholzer (AdG), Membre	07/14/21/28/30 mai 2018
M. Flavien Schaller (PDC), Vice-Président	07/remplacé/remplacé/28/30 mai 2018

## 2. Chiffres-clefs

En raison notamment d'un produit extraordinaire sur lequel nous reviendrons plus bas, les comptes 2017 soumis au Conseil Général sont particulièrement bons. L'excédent global s'élève à 9.4 mio, alors qu'une perte de 1.5 mio avait initialement été portée au budget. De cet excédent global, il convient cependant de distinguer le résultat ordinaire du résultat extraordinaire, nous y reviendrons dans le chapitre suivant. Le résultat ordinaire (3'431'242.05 CHF) s'explique notamment par des écarts favorables par rapport aux montants budgétisés pour les « impôts des personnes physiques » (969'000 CHF), pour les

« impôts des personnes morales » (1'866'000 CHF) et pour les « amortissements comptables » (1'131'000 CHF).

La dette nette par habitant passe de 1'855 CHF au 31 décembre 2016 à 1'610 CHF au 31 décembre 2017, soit une baisse de 245 CHF par habitant (2'363 CHF au 31 décembre 2015). La dette brute de la Commune passe de 121'795'458.22 CHF à 119'894'854.94 CHF, la dette portant intérêts passe de 92'203'516.11 CHF à 87'521'583.62 CHF et la dette nette passe de 32'478'943.66 CHF à 28'293'287.01 CHF.

La marge d'autofinancement a connu l'évolution suivante (en milliers de CHF) :

Comptes 2017	Comptes 2016	Comptes 2015	Comptes 2014	Comptes 2013	Comptes 2012
15'022 (21'004 avec le produit extraordinaire)	14'845	14'682	11'465	10'438	12'919

Quant aux investissements nets, l'évolution suivante est constatée (en milliers de CHF) :

Comptes 2017	Comptes 2016	Comptes 2015	Comptes 2014	Comptes 2013	Comptes 2012
15'027	9'401	13'381	18'324	15'916	17'686

En ce qui concerne les prescriptions de l'Ordonnance cantonale sur la gestion financière des Communes relatives au 10 % d'amortissements (art. 51 et ss), celles-ci sont respectées avec des amortissements s'élevant à un total de 11'590'000 CHF (11 %).

Finalement, il est à relever que, sur les 5 indicateurs financiers retenus par le Conseil d'Etat pour évaluer la situation financière des Communes valaisannes (« Degré d'autofinancement », « Capacité d'autofinancement », « Taux des amortissements ordinaires », « Endettement net par habitant » et « Taux de volume de la dette brute »), la Commune de Monthey obtient partout le meilleur résultat, hormis en ce qui concerne la « Capacité d'autofinancement » (jugée « bien » avec une note de 4 sur 5).

### 3. Produit extraordinaire

Outre le résultat ordinaire présenté dans le chapitre précédent (3'431'242.05 CHF), les comptes 2017 de la Commune de Monthey présentent également un résultat extraordinaire s'élevant à 7'982'407.65 CHF. Celui-ci correspond à une distribution des fonds propres (soit du bénéfice) du Service « Electricité, Energies & Développement durable » (SED2) à la Commune de Monthey.

L'explication de la distribution de ce produit extraordinaire réside dans le fait que la comptabilité financière de la Commune de Monthey n'applique pas les mêmes critères d'amortissements et d'intérêts que la comptabilité analytique du Service SED2, lequel doit respecter les prescriptions de la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI). Relevons que, comme tous les gestionnaires de réseau de Suisse, la comptabilité analytique du

Service SED2 est soumise chaque année à l'autorité de contrôle (l'Elcom). La LApEl vise en effet à traiter de la même manière les amortissements et les intérêts de tous les gestionnaires de réseau de Suisse, indépendamment de la situation comptable effective de leurs investissements.

Aussi, l'écart constitué depuis 2009 et l'entrée en vigueur des dispositions *ad hoc* de la LApEl revient de droit au bailleur de fonds, soit la Commune de Monthey, qui présente la caractéristique rare d'être propriétaire de son réseau en nom propre. Il s'agit bien cependant d'un résultat extraordinaire, car les chiffres portés aux futurs budgets communaux seront désormais corrigés en tenant compte de cette particularité.

#### **4. Fonds communal pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables**

Le produit extraordinaire de 7'982'407.65 CHF est diminué d'une attribution extraordinaire de 2 mio au nouveau « Fonds communal pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables ».

La présentation de ce Fonds au Conseil général est prévue lors de sa séance du lundi 11 juin 2018. Dans les grandes lignes, l'action du Fonds s'articulera autour de différents axes, parmi lesquels les énergies renouvelables, la mobilité, l'efficacité énergétique, la formation, etc.

Notons que le Conseil Municipal a accepté en juin 2017 le principe de création d'un fonds destiné à établir un programme de subventions visant à atteindre les objectifs de la politique énergétique de la Commune. Suite à la distribution du produit extraordinaire présenté au chapitre précédent, le Conseil Municipal a jugé opportun, en mars 2018, de donner son accord de principe pour doter le nouveau Fonds d'un montant de 2 mio, qui doit correspondre à un financement annuel de 200'000 CHF durant 10 ans. Chaque année, le Conseil Général se prononcera donc, au moment du budget, sur la dissolution annuelle de 200'000 CHF du « Fonds communal pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables ».

Finalement, il semble judicieux de préciser que le produit extraordinaire 2017 ne peut être affecté qu'au Service « Electricité, Energies & Développement durable » (SED2).

#### **5. Remarques générales**

##### **Projet fiscal 17 cantonal (PF 17-VS)**

La Commission de Gestion s'est penchée sur les incidences financières du projet de modification de la loi fiscale cantonale, dont l'entrée en vigueur est prévue en 2019. Il ressort des estimations des Services communaux que la Municipalité devrait essuyer une perte globale de 4.8 mio (perte de 4.3 mio liée aux impôts des personnes morales et de 0.5 mio liée aux impôts des personnes physiques).

### **Impôts des personnes morales** (compte de fonctionnement n° 901)

A l'instar des impôts des personnes physiques (détaillés dans le fascicule consacré aux comptes 2017), la Commission de Gestion s'est intéressée aux impôts des personnes morales. La dernière taxation connue les concernant est relative à l'année 2015. La Commune comptait alors 1'058 sociétés.

Il est intéressant de constater que 503 sociétés ne réalisent aucun bénéfice et que 155 sociétés n'ont aucun capital. En outre, l'impôt 2015 sur le bénéfice montre que 26 sociétés représentent 73% des montants facturés et l'impôt 2015 sur le capital dévoile que 9 sociétés représentent 58% des montants facturés.

### **Terminal Transport Combiné, participation** (compte d'investissement n° 650.564.00)

La différence entre le montant budgétisé (1'050'000 CHF) et le montant effectivement dépensé (3'408'230.65 CHF) s'explique par le fait que la Confédération exige que ses partenaires (en l'occurrence, dans ce cas, la SA *ad hoc* constituée par la Commune et la société Syngenta Crop Protection Monthey AG) versent leur participation sur un compte bloqué avant de libérer sa propre participation.

Constatant la bonne tenue de ses finances, la Commune de Monthey a donc procédé au virement de la quasi-totalité de sa participation le 30 décembre 2017.

### **Parkings** (compte de fonctionnement n° 621)

La Commission de Gestion est revenue sur la convention passée entre la Commune de Monthey et la société « NOVAPARK MONTHEY SA », ainsi que sur le fonctionnement des systèmes proposés par la société.

Cette convention prévoit notamment que la société « NOVAPARK MONTHEY SA » attribue à ses frais, après concertation avec la Commune, un mandat à un organe de contrôle neutre, ceci afin d'établir un rapport de gestion annuel. Concernant l'année 2016, l'organe de contrôle neutre a conclu que le système était bien conçu et qu'il fonctionnait à satisfaction.

A l'instar du Conseil Municipal, la Commission de Gestion rappelle cependant que l'organe de contrôle neutre doit être choisi après concertation avec la Commune, ce qui n'a pas été le cas pour le rapport de gestion annuel 2016.

### **Association « La Maison Blanche »**

A sa demande, la Commission de Gestion a reçu un rapport de l'Association « La Maison Blanche ». Il ressort de ce rapport que la Commune, en 2017, a octroyé à l'Association une subvention de 3'500 CHF par mois de janvier à juin, puis, à la demande de l'Association, une subvention complémentaire de 2'000 CHF par mois de juillet à décembre, soit une subvention totale de 33'000 CHF durant l'année écoulée.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'Association « La Maison Blanche » ne bénéficie plus d'aucune subvention communale et couvre elle-même ses frais d'exploitation.

Il convient de distinguer des 33'000 CHF reçus en 2017 pour les frais d'exploitation de « La Maison Blanche » le montant de 20'000 CHF alloué au projet « Le Mirage », développé sous la responsabilité de l'Association en collaboration avec Monthey Tourisme.

### **Caisse de Pension du personnel communal de Monthey (CPM)**

Si les chiffres définitifs pour l'année 2017 ne sont pas encore validés par l'Autorité de surveillance LPP, l'exercice 2017 devrait être une bonne année, avec une performance correcte. Avec ce résultat, le taux de couverture devrait connaître une hausse mesurée mais appréciable. En toute logique, l'exercice 2018 devrait également être une bonne année, en raison notamment de la recapitalisation de 15 mio acceptée par le Conseil Général.

## **6. Conclusion**

Tenant compte de ce qui précède, la Commission de Gestion approuve le présent rapport et suggère au Conseil Général d'accepter les comptes 2017 de la Commune de Monthey tel que présentés ainsi que d'accepter les crédits supplémentaires qu'ils impliquent, ceci à l'unanimité de ses sept Membres.

Monthey, le 31.05.18

Le Président :



**Fabrice Caillet-Bois**

Le Rapporteur :



**Lucien Christe**



# **Adapter l'offre de mobilité du canton du Valais aux défis du XXI<sup>ème</sup> siècle**

## **Axes principaux du concept cantonal de la mobilité 2040**

Conférence de presse  
20 avril 2018

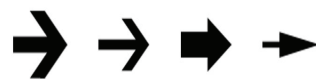
## **Jacques Melly**

Chef du Département de la mobilité,  
du territoire et de l'environnement

## Les objectifs du Conseil d'Etat

- Des **routes plus sûres, en meilleur état et plus performantes.**
- Une **meilleure accessibilité** pour toutes les régions du canton.
- Une meilleure **qualité de vie** dans les localités.
- Des **transports publics plus performants.**
- Une **mobilité plus douce.**

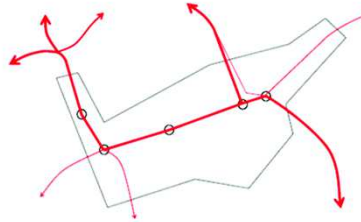
- Doter le canton d'une **vision globale**, moderne et adaptée au mode de vie des valaisannes et des valaisans.
- Disposer des **moyens humains et financiers** nécessaires sur la durée.
- Offrir des **perspectives de développement** à toutes les régions du Canton.



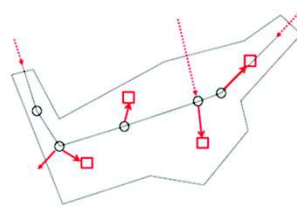
**Quelle mobilité  
pour 2040**

## Un canton connecté à plusieurs niveaux

Raccordements nationaux et internationaux

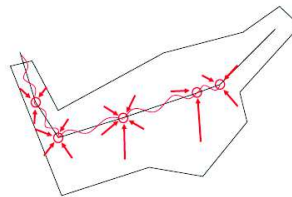


Desserte des centres touristiques

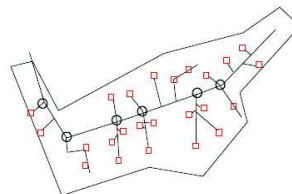


## Un canton connecté à plusieurs niveaux

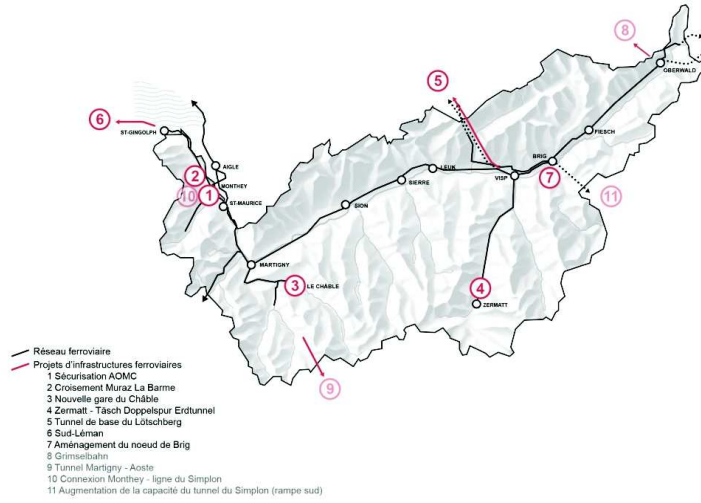
Déplacements quotidiens dans et vers les agglomérations



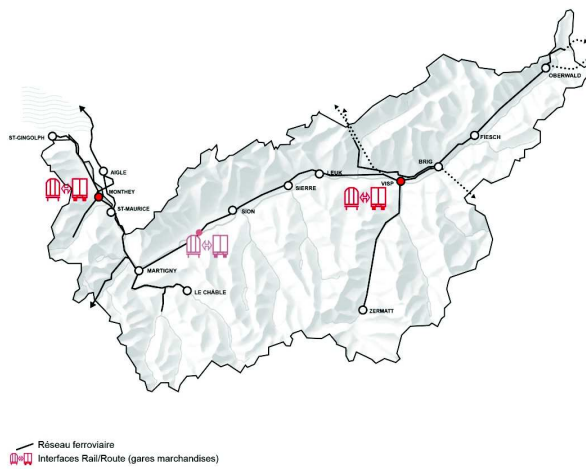
Desserte des zones périphériques



# Enjeux d'infrastructure



# Gares marchandises



# Perspective générale Valais

Développons l'avenir ensemble



R 705 t (CH)  
666t (I)

# Au cœur de l'Europe et aux portes de l'Italie.



## Un canton pionnier.

Le Valais est un canton pionnier en matière de RER en Suisse romande. RegionAlps, la filiale commune des CFF, des TMR (Transports de Martigny et Régions) et du canton du Valais, transporte actuellement plus de 8 millions de passagers par an. Elle a été fondée en 2004 et exploite le RER Valais | Wallis depuis 2012. Elle est rapidement devenue la compagnie ferroviaire du Valais, en arborant fièrement les couleurs du canton et en offrant des services adaptés aux besoins régionaux.

RegionAlps emploie 60 personnes, dont 40 mécaniciens et 7 contrôleurs. La société génère environ 90 emplois indirects en Valais (infrastructure, distribution, etc.).

### Les quatre points cardinaux.

Des trains internationaux CFF traversent 14 fois par jour le paysage valaisan, via la ligne du Simplon ou le tunnel de base du Lötschberg pour relier les quatre points cardinaux de la Suisse avec l'Italie.

### Un employeur important

Près de 1200 collaborateurs CFF sont actifs dans le canton. La majorité d'entre eux est rattachée à CFF Voyageurs. Infrastructure, Cargo et Immobilier sont également bien représentés. En 2001, quand les CFF ont créé le Contact Center à Brigue, il y avait 15 collaborateurs. Actuellement, la plus grande gare virtuelle de Suisse en emploie 280, ce qui représente un apport économique conséquent dans le Haut-Valais.

«Grâce à l'amélioration significative de l'offre du RER Valais | Wallis, avec une cadence à la ½ heure toute la journée durant la semaine entre Monthey et Brigue, la fréquentation des trains de RegionAlps a progressé de 40 % depuis décembre 2012.»



# Sites prioritaires de la Perspective générale Valais.

Compte tenu des interactions entre le trafic voyageurs, le trafic marchandises, l'infrastructure et le développement des sites régionaux, les projets sont étroitement liés et doivent faire l'objet d'une approche coordonnée.

Les divergences de contenu et les questions en suspens sont clarifiées et négociées dans le cadre de la Perspective générale.



## 1 Chablais valaisan.



### Développement de l'offre

#### Monthey–Le Bouveret–Saint-Gingolph

Dans le Chablais valaisan, les passagers du RER Valais|Wallis pourront profiter, au plus tôt en 2018, d'une cadence semi-horaire entre Monthey–Le Bouveret–Saint-Gingolph, aux heures de pointe.

### Périmètre de la gare de Monthey

La gare de Monthey sera modernisée et adaptée aux standards actuels. Les surfaces environnantes seront valorisées et urbanisées.

### Nouvel arrêt dans le Chablais valaisan

L'aménagement d'un nouvel arrêt à Muraz-La Barne est envisagé pour assurer un meilleur accès aux transports publics. Cet arrêt sera réalisé dans le cadre du Programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES), sous réserve d'approbation par l'Office fédéral des transports.

# Calendrier.

La Perspective générale Valais s'étend jusqu'à 2030 et au-delà. Certaines améliorations de l'offre seront mises en œuvre assez rapidement, d'autres sont encore à l'étude et pourront être concrétisées seulement après 2030.

## Horizon 2020

Les trains duplex du trafic grandes lignes circulent entre Brigue et Genève. Les trains RegioExpress au départ de l'Arc lémanique sont prolongés jusqu'à St-Maurice.

## Horizon 2025

Des interfaces de mobilité sont créés à Martigny, Sion, Sierre et Viège. Des aménagements urbains rendent plus attrayant les quartiers autour des gares.

## Horizon 2030 +

Genève et Brigue sont reliés plus rapidement. Un centre de logistique fret voit le jour en Valais central. Le raccordement de Monthey à l'Arc lémanique et à Brigue est amélioré.

---

Un des objectifs de RegionAlps, compagnie valaisanne de trafic régional, est de proposer à ses clients des liaisons directes jusqu'à Domodossola.>